

Chapitre 5 : Mouvement syndical tunisien durant la période bourguibienne (1956-1987)

5.1. Introduction

Dès l'indépendance, le 20 mars 1956, l'enjeu prioritaire de la construction économique a placé les élites tunisiennes face à deux choix concernant le système politique. Le premier choix était de bâtir une démocratie suggérant qu'un système sociopolitique pluraliste permet d'assurer l'efficacité économique, la justice sociale et la répartition équitable des richesses²²⁰. La deuxième orientation aurait été vers un système politique autoritaire qui organisé et géré par un seul parti, permettant de mieux assurer les objectifs cités ci-dessus²²¹. À ce propos, Ben Romdhane suggère que « la relation qui existe entre régime politique et développement » peut être étudiée soit par le « régime politique comme variable explicative du niveau de développement », soit par « le niveau de développement comme variable explicative du régime politique » (Ben Romdhane, 2007 : 2).

À la fin de la période coloniale, les élites destouriennes ont créé le syndicat du patronat (l'UTAC), elles ont mis la main sur l'UGTT et ont cherché à entraîner l'opinion publique vers la recherche de « l'intérêt collectif », de « l'unité nationale », et du bien-être qui ne peut venir que de l'indépendance. Faisant l'hypothèse que ces « slogans » ne peuvent être

²²⁰ Dans ce contexte, « Friedman (1962) a montré que les libertés économiques et les libertés civiles et politiques étaient complémentaires, qu'elles se renforçaient mutuellement : l'élargissement des droits politiques (démocratiques) favoriserait le renforcement des droits économiques, qui accélérerait à son tour la croissance » (Aoun, 2004 : 3). Or, Dethier, Ghanem et Zoli (1999 : 23) ont montré « [...] que la liberté politique ne devrait être considérée ni comme une condition nécessaire ni comme une condition suffisante pour la libéralisation économique, étant donné que certains pays (par exemple, la Chine) ont été en mesure de mettre en œuvre des réformes axées sur le marché, sans une démocratie pleinement engagée et d'autres (comme la Russie et l'Ukraine) n'ont pas été en mesure d'introduire d'importantes réformes économiques, même avec une structure plus démocratique de la société [...] ».

²²¹ Karl Schweinitz, en montrant l'existence d'un conflit entre la croissance économique et la démocratie, a fini par conclure que le « *take-off* » de l'économie nécessite une limitation dans le degré de la démocratie. Cet acte de limitation a visé le champ d'action des syndicats, car, selon lui, la présence d'un syndicat puissant peut faire émerger une politique de distribution du revenu national qui est en faveur des salariés et qui peut affaiblir le taux d'épargne et de l'investissement, et donc l'accumulation du capital (Caire, 1962 : 395-396, 402).

servis que dans le cadre d'une « unité politique », les élites destouriennes ont veillé à la création d'un État constitutionnel autocratique avec un parti unique PSD, connu sous le nom d'un « d'État-nation », contrôlé par une bourgeoisie nationale. Cette dernière, afin de se protéger et de renforcer sa position à la tête du pouvoir, a cherché à rétablir l'ordre sous le prétexte de la sécurité nationale et à instaurer implicitement un mécanisme de dépolitisation de la masse afin de la faire exclure de la vie politique du pays (Amin, 1993 : 142, 154, 162, 167). Ce faisant, les élites politiques tunisiennes ont opté pour le deuxième choix, celui d'un régime centralisé et inévitablement autoritaire, les autorisant à se présenter comme la classe dominante sur la scène sociopolitique.

Dans ce contexte politique particulier, l'objet de ce chapitre est d'étudier les transformations qu'a connues le mouvement syndical durant la période bourguibienne et qui ont influencé sa politique d'action dans le processus de l'installation d'un système corporatiste. Pour ce faire, nous proposons d'analyser les caractéristiques du mouvement syndical au vu de ses relations avec le parti NéoDestour.

La première section de l'analyse sera consacrée à examiner, d'une part, les changements politiques et économiques, notamment durant la période marquée par l'instauration d'un système économique socialiste (1962-1969) et, d'autre part, le processus de la domination quasi totale de l'UGTT par le parti socialiste destourien (PSD)²²². La deuxième section portera sur l'étude des changements qui ont eu lieu sur le plan économique durant la période libérale (1970-1986), ainsi que sur la délivrance de l'UGTT de la domination quasi totale du PSD.

5.2. Mouvement syndical tunisien : une dépendance quasi totale du PSD

Dans cette section, nous analyserons, en premier lieu, l'environnement politique qui a pu soutenir l'établissement du cadre économique socialiste (1962-1969). En second lieu,

²²² Le parti socialiste destourien a été créé en 1964, mais la décision et la négociation de sa création ont été faites au mois de mars 1963, lors du congrès du ND à Bizerte (Granai et Fanton, 1965 : 220).

décrivant le conflit entre les élites, nous examinons le processus de la domination quasi totale de l'UGTT par le ND. En troisième lieu, nous étudions l'expérience économique socialiste afin de voir ses apports sur le plan économique et sur le plan des rapports sociaux.

5.2.1. État corporatiste (État parti) : l'émergence d'une élite « suprême »

Le tissu politique, déjà existant vers la fin de la période coloniale, a donné l'impression que la Tunisie allait adopter le pluralisme politique après l'indépendance, mais cette orientation a été évincée pour au moins deux raisons ; l'existence d'une certaine coopération entre le ND et le gouvernement français, et la forte alliance entre le ND et l'UGTT. Ces deux facteurs ont abouti à l'établissement d'un État parti en Tunisie.

En effet, au moment où Farhat Hached a lancé la résistance armée avec ses amis militants syndicalistes et destouriens, une autre voix se présentant comme étant la voix de la raison a émergé en même temps. Il s'agissait de la voix de Habib Bourguiba. Ce dernier, dans son article publié dans le journal « Temps Moderne²²³ » en mars 1952, a montré à la France que le choix de la négociation politique restait le choix le plus rationnel pour qu'elle arrive à conserver ses intérêts en Tunisie, et qu'il était prêt, indirectement, à entamer cette négociation. Ce message a été bien accepté par la France qui a fini par fortifier sa relation avec Bourguiba lors de la négociation du processus de l'indépendance interne de la Tunisie et lors du conflit qui a opposé Bourguiba à Salah Ben Youssef²²⁴. Ainsi, le déclenchement de la négociation politique entre la France et Bourguiba a constitué une étape cruciale dans le processus de l'établissement d'un État corporatiste en Tunisie. La coopération entre le ND et le gouvernement français a été basée sur le principe d'une idéologie progressiste

²²³ Bourguiba a écrit : « Le choix se situe entre une indépendance patronnée et guidée par la France, qui laissera subsister une coopération libre et préservera les intérêts fondamentaux de la France et du monde libre, chose encore possible et souhaitée par l'immense majorité des Tunisiens, et une indépendance conquise de haute lutte dans le sang et la haine, avec l'appui de l'étranger ,et qui rejeterait la Tunisie vers d'autres blocs à bases confessionnelles ou raciales moins favorables à la France » (Ben Hamida, 1989 : 239).

²²⁴ Salah Ben Youssef était un des principaux leaders politique influent durant la lutte pour l'indépendance. « Il est désigné en août 1950 par le parti pour occuper un poste ministériel (gouvernement Chenik) dans le cadre d'une expérience (qui échouera) de négociation avec le résident général Perillier ». Il est mort assassiné en Allemagne, le 12 août 1961 (Scotto-Lavina, 2017).

pro-occidentale en dehors d'une idéologie traditionnelle projetée dans le cadre arabo-musulman.

La signature de l'accord pour l'indépendance, le 3 juin 1955, a permis aux Tunisiens d'avoir l'autonomie interne avec des mesures transitoires échelonnées sur une période de 2 à 20 ans (Silvera, 1958 : 234, 236). Ce type d'accord a surtout cherché à préserver l'intérêt économique de la France en Tunisie. Cependant, le contenu de cet accord a été fermement rejeté par Salah Ben Youssef, car il visait l'indépendance totale. De ce fait, ce désaccord a mené à une lutte armée entre les partisans de Salah Ben Youssef et les partisans de Bourguiba. La France, dans le but de renforcer et de consolider la position de Bourguiba en tant que principale élite interlocutrice, a fourni à ce dernier un appui juridique et militaire pour rétablir l'ordre et liquider le mouvement d'opposition « yousséfiste ». Ce soutien entamé le 26 novembre 1955, lors d'une réunion du comité de coordination pour l'Afrique du Nord, n'a pas pu éliminer Salah Ben Youssef que vers la fin de janvier 1956 (Silvera, 1958 : 237). Au contraire, ce soutien a fini par créer une élite pro-française et déclencher le processus de l'établissement d'un État policier pour soutenir l'hégémonie du pouvoir du ND. Cette première étape a présenté le ND comme le parti unique capable d'assurer l'indépendance aux Tunisiens, et Bourguiba comme une élite modérée et un « partenaire crédible » pour la France.

Le privilège que la France a accordé au ND d'être l'unique négociateur crédible sur la scène politique lui a permis de s'imposer au sein de l'assemblée constituante (AC) et de s'affirmer sur la scène politique en tant que parti unique. Cette institution a été créée par le ND, dès l'obtention de l'autonomie interne, pour institutionnaliser la lutte pour l'indépendance (Debbasch, 1964 : 83). Ainsi, par l'AC, Bourguiba n'a pas cherché à établir la démocratie et la liberté d'expression pour les différentes idéologies existantes dans son parti et/ou en dehors de son parti. Au contraire, il a cherché à transmettre l'idée que l'unité nationale est la clé pour garantir la justice sociale, l'intérêt collectif et le progrès économique. Il a présenté l'acte de l'opposition politique comme étant destructif au point

de le criminaliser (Debbasch, 1964 : 84). Cette politique a fini par dissuader toute tentative conduisant à l'émergence d'une opposition au sein de l'AC.

Ensuite, le désir de Bourguiba d'être l'élite suprême et de faire de son parti le seul parti gouvernant en Tunisie a conduit à la création d'un front national. Ce dernier a été composé par le ND, l'UGTT, l'UTAC et l'Union nationale de l'agriculture tunisienne (l'UNAT). Cette dernière a été fondée par le ND parce que l'Union générale de l'agriculture tunisienne (l'UGAT) a adopté une politique pro-yousséfiste, et elle a refusé le protocole de la loi électorale²²⁵. Le clan yousséfiste a été exclu du front national en raison de son fanatisme religieux et de son caractère menaçant la sécurité du pays²²⁶ (Debbasch, 1964 : 87). Ce front national a permis au ND de gagner la majorité des sièges et à l'UGTT de gagner 35 sièges. En outre, il y a eu la nomination de quatre ministres et d'ambassadeurs faisant partie des cadres de l'UGTT (Khiari, 2000 : 5-6). La présence majoritaire du courant nationaliste bourguibien dans l'AC a permis à Bourguiba et à ses partisans de contrôler la présidence de l'assemblée, le bureau et les commissions de l'AC. Ce type de contrôle a donné la possibilité au ND de faire passer toutes les lois à l'unanimité et de régler en avance, par le bureau politique du ND, les problèmes politiques internes avant que les lois ne soient présentées devant l'AC (Debbasch, 1964 : 90, 92). Ainsi, le contrôle de cette dernière a permis à Bourguiba d'avoir une passerelle pour réaliser son objectif politique, à savoir la création d'un État monoparti qu'il pouvait diriger seul. La réussite de la création d'un État corporatiste par le ND s'est traduite par la fusion entre le cadre fonctionnel du ND et celui des institutions de l'État.

Par ailleurs, mentionnons que la présence d'un État parti peut mener, *a priori*, vers le renforcement du principe de l'unité nationale, ce qui donne, indirectement, au groupe des

²²⁵ « Les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats égal au nombre de sièges [...]. L'électeur ne peut remplacer des noms d'une liste par d'autres appartenant aux listes adverses. Il ne peut voter que pour les candidats d'une même liste ; panachage et radiation de noms sont interdits » (Debbasch, 1964 : 85).

²²⁶ Durant les élections, le ND a cherché à affaiblir la présence des partisans yousséfistes en se basant sur le prétexte de la mauvaise gestion dans la distribution des cartes par la poste. À Djerba, sur 10 796 inscrits, seulement 3 129 électeurs ont voté et, à Tunis, il n'y a que 39 715 électeurs sur 67 103 inscrits qui ont voté (Debbasch, 1964 : 88).

élites gouvernantes plus de liberté et de pouvoir dans la planification et l'organisation singulières du processus du développement économique²²⁷.

5.2.2. Conflit des élites : la guerre des clans et la consolidation de l'État corporatiste

La mise en place de la politique économique en Tunisie a été au cœur d'un conflit entre les élites du PSD, car ces dernières appartenaient à des courants idéologiques différents. Chacune de ces élites a alors essayé d'instrumentaliser l'UGTT afin de légitimer ses propres orientations. Inévitablement, cela a entraîné une politisation de l'UGTT et son contrôle par la plupart des élites gouvernantes. Nous démontrons plus loin que cette instrumentalisation a une contrepartie ; le monopole de la représentation syndicale par l'UGTT.

Après l'indépendance, Bourguiba a été en accord avec les militants destouriens libéraux au sujet de l'adoption d'une politique économique libérale. Cette décision a déclenché, dès le 24 avril 1956, un grand conflit entre Ahmed Ben Salah et Bourguiba. Cette rivalité a pris de l'ampleur lorsqu'Ahmed Ben Salah a été réélu à la tête de l'UGTT au mois de septembre de la même année. Dès sa réélection, il a intensifié sa demande pour l'application du plan de développement économique socialiste positionnant l'État comme acteur principal dans la production et dans la répartition de la richesse. Dans sa lutte jugée très hostile au capitalisme, Ahmed Ben Salah a fait appel, de manière indirecte, à une révolution éliminant le système économique capitaliste et unifiant les forces productives (Debbasch, 1964 : 91). Sous la direction d'Ahmed Ben Salah, l'UGTT a été vue par Bourguiba comme un mouvement menaçant la suprématie de son parti et de son *leadership*, et ce, suite à sa déclaration au sujet du travaillisme. Ainsi, Ahmed Ben Salah a été perçu par Bourguiba comme étant un rival à éloigner de la direction de l'UGTT. Pour ce faire, il a adopté le

²²⁷ « [...] L'État se charge le plus souvent d'assurer la croissance économique et, à cette fin, tend à s'attribuer un nombre de fonctions toujours plus grand et à créer un ensemble de mécanismes institutionnels et administratifs [...] » (Blanchet, 1969 : 29). Toujours dans le même raisonnement, Myint (1964 : 278) suggère que « [...] l'orientation générale du développement est conçue sous l'angle d'un renforcement de la discipline et de l'autorité sociales, en vue de faire accepter le système souhaité de planification économique [...] ».

pluralisme syndical en guise de première stratégie. Cette dernière a visé la scission de l'UGTT afin d'affaiblir son pouvoir social. Bourguiba, avec l'aide de Habib Achour²²⁸, un syndicaliste et un partisan du ND, a créé un autre mouvement syndical nommé l'Union des travailleurs de Tunisie (l'UTT) (Khiari, 2000 : 7). Achour, qui selon Moore (1967 : 661) se définit comme un « militant fidèle à Bourguiba », à la tête de l'UTT et dirigeant une minorité s'opposa à Ahmed Ben Salah au sein de l'UGTT. Or, cette stratégie, selon Debbasch (1964 : 91), n'a pas été efficace, car Ben Salah a été soutenu par certaines élites intellectuelles. Nous suggérons alors que la force de l'UGTT dépend, outre de la force sociale de ses salariés, des élites politiques opposantes à l'élite gouvernante.

La deuxième stratégie adoptée par Bourguiba ciblait le remaniement ministériel. Pour appliquer cette stratégie, Bourguiba a dû attendre l'acceptation de la Tunisie en tant que membre officiel de l'Organisation des Nations Unies (l'ONU). Cette nouvelle position de la Tunisie a fortifié notablement le *leadership* de Bourguiba au sein du peuple tunisien qui lui a permis de limoger Ahmed Ben Salah de son poste et de le nommer comme ministre des Affaires sociales tout en évitant toute forme de résistance de la part des partisans de Ben Salah. (Debbasch, 1964 : 91 ; Khiari, 2000 : 7). Par la suite, une fois l'UGTT unifiée, Ahmed Tlili²²⁹, très influencé par le courant politique libéral, a été nommé à sa tête (Moore, 1967 : 655). Selon Moore, Tlili, « avec l'aide du parti », a pu contrôler l'UGTT jusqu'en 1963. Malgré ce contrôle, il a subi de la pression provenant des partisans de Ahmed Ben Salah. Suite à la coalition construite par Achour et les hommes de Ahmed Ben Salah, Tlili a dirigé l'UGTT « avec le minimum de consultation ». Face à tout type de riposte à ses décisions, Tlili répond par « qu'il avait été élu directement ». Également, « Il en profita même pour couper les fonds de plusieurs unions régionales contrôlées par ses adversaires, comme celle de Sousse » (Moore, 1967 : 657).

²²⁸ Habib Achour a participé à la création de l'UGTT avec Hached et il a été influencé par les idées de ce dernier au sujet de l'autonomie de l'UGTT. Dans le débat qui l'opposa à Ben Salah en 1956, il a insisté sur le fait que « l'U.G.T.T. ne devait pas se mêler de politique, que ses chefs ne pouvaient cumuler des fonctions gouvernementales avec leur activité syndicale et que l'Union devait se borner à exposer les revendications des travailleurs » (Moore, 1967 : 658-659).

²²⁹ Tlili était un membre du bureau politique du ND, et il était classé parmi les élites les plus puissantes de la Tunisie. Une fois à la tête de l'UGTT et avec l'aide de Taieb Mehiri, une autre élite politique très puissante, ont cherché à faire pression sur Bourguiba afin que ce dernier accepte le partage de la direction du ND (Moore, 1967 : 652, 655-656).

Durant la période 1956-1962, l'échec de la politique libérale a obligé Bourguiba à choisir le courant socialiste qui, auparavant, a été largement défendu par Ahmed Ben Salah. Cependant, le problème qui se posait devant l'application d'un tel courant était Ahmed Tlili dont la tendance politique était libérale. Ce dernier, en montrant que la planification de Ben Salah n'était ni ambitieuse ni pratique, a refusé fermement le programme politique proposé par Ahmed Ben Salah. Face à cette hostilité de la part de Tlili, Ahmed Ben Salah a anticipé que la réussite de son programme ne pouvait être réalisée que si l'UGTT se présentait en accord total avec son programme. Pour ce faire, il a cherché, par l'intermédiaire du bureau politique du ND, à créer des cellules professionnelles du parti pour promulguer et défendre ses idées au sein de la population et surtout au sein des travailleurs. Afin d'atteindre cet objectif, Bourguiba est intervenu contre la réélection de Tlili lors du congrès de l'UGTT au mois de mars 1963, ce qui a provoqué l'échec de ce dernier et la réussite d'Achour dans les élections. Dès sa nomination, ce dernier a cherché à éliminer les partisans de Tlili, malgré la présence de celui-ci au sein du BE de l'UGTT (Moore, 1967 : 657-659). À cause de son manque d'expérience politique, Achour a été débordé par les grèves qui ont émergé²³⁰ et par les désobéissances internes au sein de l'UGTT. Cette situation a poussé Achour à instaurer une politique de décision autoritaire au sein de l'UGTT, et ce, en se basant sur sa forte position au sein du bureau politique du PSD. Malgré sa contribution dans la création d'un environnement favorable pour l'application du programme politique socialiste, Achour a montré un certain désaccord sur certains sujets. Il y a eu, premièrement, de contester «de suivre un ordre du Bureau politique lui enjoignant de placer les unions régionales de l'U.G.T.T. sous la "supervision" des comités régionaux du parti »²³¹, et, deuxièmement, le sujet de la dévaluation du dinar tunisien de 25 %. À ce propos, Achour a revendiqué une augmentation des salaires afin de compenser la perte dans le pouvoir d'achat. Dans ce marchandage politique, il a accepté que les élections des cadres régionaux de l'UGTT soient faites sous la supervision d'un responsable du PSD. Ces élections ont eu deux effets opposés. Le premier a été le renforcement de la position d'Achour à la tête de l'UGTT suite à la réussite de ses partisans

²³⁰ Il y a eu 25 conflits du travail qui ont été réalisés entre 1962 et 1965 (Ben Romdhan, 1985 : 279). Nous référons aussi à Moore (1967 : 660).

²³¹ Achour a accepté « que les élections destinées à renouveler les cadres de l'U.G.T.T. fussent supervisées par un responsable du syndicat et par un représentant local du Néo-Destour (Moore, 1967 : 661).

dans les élections, tandis que le deuxième effet a été l'affaiblissement de la position l'UGTT face au PSD. Cet affaiblissement était dû à l'augmentation du nombre de cellules professionnelles du PSD au sein de l'UGTT²³². Au regard de cette politique qui a visé la domination quasi totale de l'UGTT, Achour a fait appel, le 1^{er} mai de 1965, à un congrès extraordinaire pour lutter contre cette politique de domination. Comme réaction à cette décision, Bourguiba a promis à Achour de « veiller [lui-même] à la justice des élections syndicales locales » (Moore, 1967 : 661) s'il annulait le congrès. Toutefois, cet accord n'a pas eu lieu, car Achour a été limogé par Bourguiba à cause d'un accident qui a frappé un de ses bateaux touristiques le 7 juin²³³. Selon Moore, l'opposition de Achour à la politique de Bourguiba a été la principale cause qui a poussé ce dernier à « décider que l'UGTT avait besoin d'une nouvelle direction » (Moore, 1967 : 661). Après l'emprisonnement d'Achour, le bureau exécutif de l'UGTT a éliminé Achour et Tlili²³⁴, et a élu à l'unanimité Bechir Bellagha²³⁵ à la tête de l'UGTT. Au sujet de l'élection à l'unanimité, Moore mentionne que « d'ordinaire, en Tunisie, les dirigeants (mais non les comités exécutifs) sont élus à l'unanimité ou bien — ce qui revient au même — nommés par l'autorité supérieure » (Moore, 1967 : 658). Durant l'été et l'automne 1965, ce dernier a entamé la rénovation de l'UGTT selon les désirs de Bourguiba et d'Ahmed Ben Salah (Moore, 1967 : 657-662 ; Khiari, 2000 : 7-8). Durant la période du règne de cette dernière élite syndicaliste, qui a montré une grande loyauté envers Bourguiba, l'UGTT a été quasi totalement dominée par le PSD, et ce, jusqu'en 1969.

²³² La mise en œuvre de la politique des cellules professionnelles du parti a débuté durant la période coloniale, où elle était une aide pour Hached afin de renforcer la position de l'UGTT dans les entreprises et les administrations et également dans la lutte pour l'indépendance. Aussi, cette politique a été adoptée durant le conflit de Bourguiba avec Ahmed Ben Salah et pour aider ce dernier, en tant que secrétaire d'État au Plan et aux Finances, comme l'expliqua Bourguiba, afin de préparer les objectifs « socialistes ». « Bien que le Bureau politique eût assuré à l'U.G.T.T. que ses cellules ne s'occuperaient pas des problèmes purement syndicaux, une certaine confusion des rôles était inévitable » (Moore, 1967 : 658)

²³³ Un bateau touristique appartenant à Achour a coulé après avoir pris feu, entraînant la mort de six touristes (Moore, 1967 : 661).

²³⁴ « Après l'enterrement de Mehiri, le 30 juin, Tlili s'est enfui de la Tunisie pour former une opposition au sein des milieux syndicalistes internationaux » (Moore, 1967 : 658).

²³⁵ « Nul ne fut très surpris de voir Bechir Bellagha, qui venait de démissionner de son poste de gouverneur de Tunis, élu à l'unanimité en remplacement d'Achour. Depuis 1956, il avait la réputation d'être un gouverneur compétent, mais autoritaire. Avant l'indépendance, il avait été le chef de la puissante Union régionale de Tunis et, comme Achour à Sfax, l'un des fondateurs de l'U.G.T.T. en même temps qu'un militant dévoué au parti » (Moore, 1967 : 662).

Ce type de conflit entre les élites montre que le pluralisme syndical a été utilisé davantage comme un instrument pour affaiblir les élites concurrentes qu'un atout permettant d'enrichir la démocratie et la représentation des travailleurs. Ainsi, l'acte de décomposition ou d'unification du mouvement syndical dans un État corporatiste est une politique qui varie selon le comportement de l'élite syndicaliste. Si cette dernière a des intérêts politiques convergents avec ceux de l'élite politique, il est alors question d'un cadre syndical défini par le concept monopolistique. Dans le cas contraire, si l'élite syndicaliste a des intérêts politiques divergents avec ceux de l'élite politique, il s'agit plutôt d'un cadre syndical défini par le concept pluraliste. Ainsi nous suggérons que, dans un État corporatiste, la présence d'un mouvement syndical monopolistique constitue un objectif politique pour les élites politiques puisqu'il constitue un bouclier de protection.

Par ailleurs, nous observons que le mouvement syndical monopolistique est défini comme une arène au sein de laquelle les conflits politiques sont réglés. La création de clans fidèles au sein d'une organisation syndicale monopolistique, par les élites politiques, mène à une division interne au sein de la base. Ainsi, la base du mouvement en question ne sera plus définie comme une base unique cherchant à défendre l'intérêt économique des travailleurs, mais plutôt comme une base hétérogène influencée par l'intérêt des élites et par le principe de la loyauté envers ces dernières. Cette division conduit vers la marginalisation des sujets à intérêt économique et le renforcement de la position des sujets à intérêt politique. Ceci implique que les conflits entre les élites politiques soient basés sur des conflits à intérêt économique entre le capital et le travail qui peut aboutir à la déstabilisation de la position de l'élite suprême et/ou du pouvoir autoritaire. L'exemple le plus concret illustrant cette idée est celui d'Ahmed Ben Salah. Lorsqu'il a été à la tête de l'UGTT, ce dernier a essayé d'imposer sa politique socialiste à l'État sous prétexte de défendre l'intérêt des travailleurs. À partir de ce que nous avons développé plus haut, nous suggérons qu'une fois qu'Ahmed Ben Salah a intégré le gouvernement, il a cherché avec l'élite gouvernante de paralyser l'UGTT dans le but d'appliquer son programme politique. Également, Tlili et Achour, n'avaient pas des positions très différentes de Ben Salah. Le premier a cherché à utiliser l'UGTT pour réaliser son objectif politique, à savoir le partage du pouvoir. Aussi Achour,

lui non plus n'a pas pu résister au courant fort qui a pris place au cœur de l'UGTT, à savoir le conflit entre les élites au sujet des choix politico-économiques.

Achour s'est trouvé face à trois contraintes qui ont sensiblement, mais aléatoirement influencé ses rapports d'alliance avec les élites. Ces trois contraintes étaient les suivantes : l'envie de conserver la position de Bourguiba comme leader suprême, l'envie de conserver sa place en tant que secrétaire général de l'UGTT et l'envie de se présenter au sein des travailleurs comme un des leurs et de conserver l'indépendance de l'UGTT de tout type de partisaneries politiques.

Dans un État corporatiste, le fonctionnement et la gestion d'une organisation syndicale monopolistique ne sont ni dirigés ni organisés directement par les travailleurs, mais plutôt par les élites politiques. Dans ce contexte, les prises de décision sont élaborées de manière singulière par l'élite syndicaliste sous le principe des intérêts politiques. Ce type de comportement mènera à l'émergence d'un système de prise de décision de nature autoritaire et bureaucratique. Dans ce système, la prise de décision se fait du haut vers le bas, et la résolution du conflit se fait directement entre les élites. Ceci étant dit, l'opinion de la base syndicale sera marginalisée face à l'intérêt du groupe des élites. Ceci implique que la loyauté de l'élite syndicaliste envers le groupe des élites gouvernantes sera plus crédible. En général, plus la loyauté envers le groupe des élites est crédible, plus le mouvement syndical sera soumis et contrôlé par le parti gouvernant, et inversement. Dans notre cas, l'élite Bellagha est l'exemple de l'élite qui a pu schématiser cette situation. Durant la période 1965-1969, l'UGTT était quasi totalement contrôlée par le PSD, et ce, malgré la situation difficile de l'économie tunisienne. Cette dernière idée suggère l'existence d'une forte action politique directe partisane adoptée par le ND et qui s'est suivie durant l'indépendance sous le PSD pour « intégrer » l'UGTT et avoir sur elle un contrôle quasi-totale. Cette idée peut être justifiée par les paroles de Bourguiba durant le conflit avec Ahmed Bn Salah.

« Il [Bourguiba] veut cependant lutter contre l'insubordination de l'U.G.T.T. Il prend conscience du fait que ce syndicat s'est implanté dans le pays grâce au Néo-Destour, qu'il

fait partie du Front-National grâce au Néo-Destour, mais qu'il cherche, sur l'initiative de son secrétaire général, à prendre une trop grande autonomie et à s'ériger en parti travailliste détaché du Néo-Destour » (Debbasch, 1964 : 91)

5.2.3. Échec de l'expérience socialiste (1962-1969) : l'émergence d'un capitalisme d'État et le principe de la lutte des classes

Après l'indépendance, durant la période 1956-1961, les élites gouvernantes, en cherchant à construire une économie puissante et efficace, ont appliqué une politique libérale qui a abouti à l'échec²³⁶. Cet échec a conduit à la mise en œuvre d'une politique socialiste avec Ahmed Ben Salah (1960-1969).

La politique socialiste, durant la période 1962-1969, a mis davantage l'accent sur la politique de nationalisation des moyens de production et sur la politique économique nommée « planificateur », attribuant à l'État le rôle d'un producteur direct et un promoteur du processus de l'accumulation du capital (Amin, 1996 : 13 ; Pfeifer, 1999 : 449 ; Poncet, 1970 : 98 ; Ben Ramdhan, 1985 : 267). Le cœur de la réforme de la politique socialiste adoptée au sein du processus de la production et de la commercialisation était défini par le système coopératif (Rodinson, 1969 : 414). Cette politique coopérative, qui a fini par créer 1500 coopératifs et 370 000 coopérateurs en 1969, a été plus polarisée dans le secteur agricole que dans les autres secteurs²³⁷. Sur le plan du secteur agricole, cette politique a été plus appliquée dans la région du Nord que dans la région du Sahel, et ce, à cause de la forte

²³⁶ Durant cette période, les États-Unis, en profitant d'un conflit politique entre la France et la Tunisie à cause du programme de la nationalisation, ont cherché à faire de la Tunisie un exemple parfait dans le monde libéral. Durant la crise économique (1957-1962) qu'a connue la Tunisie, les États-Unis ont donné une aide financière représentant 47 % de l'investissement brut total sur les cinq années en question. Cette aide a été destinée au renforcement du secteur privé et à la classe de la bourgeoisie locale. Or, à cause de l'augmentation de l'alphabétisation et de la présence d'une classe bourgeoise embryonnaire axée sur l'achat des propriétés immobilières et sur les petites affaires commerciales et artisanales, etc., cet argent n'a pas été maximisé dans le développement de l'économie tunisienne selon l'idéologie libérale américaine (Debbasch, 1964 : 100 ; Ben Romdhane, 1985 : 262-263 ; Amin, 1996 : 14 ; Ben Ramdhan, 1985 : 266-267).

²³⁷ À partir des trois tableaux statistiques couvrant la période 1962-1969 présentés par Rodinson (1969 : 415, 417-418), nous avons observé, en premier lieu, que dans le secteur agricole le nombre des coopérations a été multiplié presque par 33, et que le nombre des coopérateurs a été multiplié presque par 98. En second lieu, dans le secteur du commerce, le nombre des coopérations a été multiplié presque par 12, et le nombre des coopérateurs a été multiplié presque par 75. En troisième lieu, dans le secteur de l'artisanat et de la petite industrie, le nombre des coopérations a été multiplié presque par 2, et le nombre des coopérateurs a été multiplié presque par une fois et demie.

présence des grandes fermes coloniales et de la politique anti-coopérative qui a été adoptée par la bourgeoisie de Sahel (Poncet, 1970 : 101 ; Rodinson, 1969 : 416).

La mauvaise gestion de la mise en œuvre de la politique coopérative s'explique, au moins en partie, par la discrimination régionale et sociale, par l'autoritarisme bureaucratique et par la prédominance des intérêts politiques (Poncet, 1970 : 101-102 ; Rodinson, 1969 : 416). La première conséquence de cette mauvaise gestion a été l'augmentation du chômage suite à la faillite de certains commerçants et artisans qui ont intégré le marché du travail. Entre 1964 (120 000 chômeurs) et 1969 (140 000 chômeurs), l'effectif des chômeurs a augmenté de 16,67 % (Maspero, 1969 : 9 ; Poncet, 1970 : 112 ; Rodinson, 1969 : 415-416). La seconde conséquence concerne l'augmentation de la pauvreté au sein de la population suite à la détérioration du niveau de vie des agriculteurs²³⁸ qui a été aggravé par l'absence de rémunération en termes de pourcentage de contributions, par l'absence de la répartition des bénéfices et par l'absence du stock traditionnel nécessaire pour la subsistance des paysans (Rodinson, 1969 : 416 ; Poncet, 1970 : 103).

La politique socialiste appliquée en Tunisie a restreint le champ du développement du secteur privé, mais elle ne l'a pas exclu. Les investissements privés ont été plus orientés vers la production légère et vers les services comme le secteur du textile et de l'habillement, et le secteur touristique²³⁹ (Ben Ramdhan, 1985 : 267, 269 ; Poncet, 1970 : 96). Durant la période 1966-1969, la part des investissements privés a augmenté de 95,86 %, tandis que celle des investissements publics a baissé de 26,5 % (voir tableau 12).

²³⁸ Dans la région de Béja, qui est une région très riche en agriculture, 80 % des coopérateurs et des membres de leurs familles avaient, par jour et par personne, un revenu salarial inférieur à 25 millimes. Durant cette période, le pain de 730 grammes coûtait 55 millimes (Bourgeois, 1970 : 590).

²³⁹ Le taux de croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) a égalé 41,51 % dans le secteur du tourisme entre 1966 et 1969 (Rodinson, 1969 : 429).

Tableau 12 : Taux de croissance du flux annuel d'investissements réalisés en millions de dinars (MD) par les institutions publiques et privées dans le pays

Type des institutions \ Période	1966-1969
Administrations	15,6 % *
Entreprises publiques	-26,5 % *
Entreprises privées	95,86 % *
(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies par Rodinson (1969 : 430)	

La présence de l'État en tant qu'agent dominant dans le processus de l'accumulation du capital a fini par augmenter la dette du pays durant la période 1962-1969²⁴⁰. Cette augmentation a découlé de la situation financière de l'État qui a été déficitaire et incapable, à lui seul, de soutenir et de stimuler la croissance économique. Entre 1962 et 1969, le déficit commercial a été généralement élevé, sauf pour l'année 1968 où le taux de couverture a été de 72,3 % (Tableau 13). Cette petite amélioration, qui reste largement inférieure à 1, a été le résultat d'une politique d'austérité appliquée par l'État sur toutes les catégories de produits, à l'exception des biens d'équipement (Rodinson, 1969 : 434).

Tableau 13 : Taux de couverture en % entre 1962 et 1969²⁴¹

Année	Taux de couverture	Année	Taux de couverture
1962	53,6	1966	56,1
1963	56,5	1967	57,2
1964	51,7	1968	72,3
1965	48,7	1969	64,6

La politique d'austérité a été inefficace, car elle a été influencée négativement par la hausse de la valeur des biens d'équipement et par celle de la matière première des demi-produits. La valeur des biens d'équipement a représenté, à elle seule, un peu plus de 1/4 de la valeur totale des importations, tandis que la somme de la valeur de la matière première des demi-produits et des biens d'équipement a représenté presque le 2/3 de la valeur totale des importations (Tableau 14). Cette situation déficitaire implique que l'économie tunisienne

²⁴⁰ Ben Ramdhan (1985 : 269) a suggéré que, durant la période 1962-1969, la dette a augmenté en moyenne de 127 MD par an contre 42 MD entre 1956 et 1961. Dans son étude, Bourgeois (1970 : 613) a, également, indiqué que, vers la fin de l'année 1968, la dette a représenté environ 80 % du PIB, alors que celle qui a été utilisée et qui n'a pas été remboursée a représenté 54 % du PIB en 1969.

²⁴¹ Ce tableau a été extrait du tableau statistique intitulé « La Balance commerciale » (Bourgeois, 1970 : 605).

a été fragilisée par un tissu industriel dominé par les petites et moyennes entreprises exportatrices spécialisées dans la production légère à faible rendement sur le plan d'accumulation du capital (Rodinson, 1969 : 434). Ce type de tissus d'entreprises a fait naître un marché du travail instable, précaire et à faible salaire. Cette fragilité économique a été également accentuée par la politique fiscale draconienne que l'État a utilisée pour augmenter son épargne (Poncet, 1970 : 98 ; Ben Ramdhan, 1985 : 268). Néanmoins, remarquons que, pour que le pays parvienne à résoudre le problème du déficit commercial et de l'endettement, celui-ci doit développer une industrie innovatrice sur le plan de l'équipement et de la matière première des demi-produits.

Tableau 14 : Part en % de chaque bien importé en millions de dinars durant l'année 1968²⁴²

Type de produits	Produits alimentaires	Matières premières demi-produits	Biens de consommation	Bien d'équipement	Total
Part de chaque produit.	19,60	38,40	15,40	26,60	100

Le déficit commercial a été amplifié par le rapport d'échange inégal avec la France et les autres pays industrialisés (Tableau 15). Sur le plan de la balance commerciale, la Tunisie a perdu des points vis-à-vis de la majorité des pays industrialisés. Le taux de couverture par rapport à la France, à l'Italie et à l'Angleterre a chuté respectivement de 18,43 %, de 105,82 % et de 88,23 %. Le tableau 15 montre également que la Tunisie a maintenu la position de la France comme premier partenaire commercial.

Tableau 15 : Répartition des échanges commerciaux par pays en % (1000 dinars)²⁴³

Année Pays	1967			1968		
	Importation	Exportation	Taux de couverture	Importation	Exportation	Taux de couverture
France	31,7	28,0	88,33*	33,2	23,2	69,9*
Italie	6,2	13,4	216,13*	9,7	10,7	110,31*
All.occ.	7,7	9,6	124,7*	8,7	11,0	126,44*
U.S.A.	25,4	2,8	11*	21,6	1,8	8,33*
Angleterre	1,7	3,2	188,23*	3,6	3,6	100*

(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies

²⁴² Chiffres calculés sur la base des données compilées par Bourgeois (1970 : 605).

²⁴³ Ce tableau a été présenté par Rodinson (1969 : 435).

L'expérience socialiste (1962-1969) a donné naissance, en premier lieu, à un système économique dominé par l'État, à savoir le capitalisme d'État²⁴⁴. En second lieu, elle a créé un environnement socio-économique favorable à l'extension du principe de la lutte des classes. Durant l'application de la politique socialiste, il y a eu certaines grèves violentes des travailleurs (p. ex. les mineurs de la mine de phosphate à Gafsa) (Maspero, 1969 : 13). Par ailleurs, Ahmed Ben Salah a échoué dans la réalisation de ses principaux objectifs, à savoir la création d'une société homogène et équilibrée, et l'élimination du principe de la lutte des classes au sein de la société tunisienne (Poncet, 1970 : 10). En 1969, la chute d'Ahmed Ben Salah a été liée en grande partie aux grèves qui ont été menées par la classe des ouvriers, mais elle a également été précipitée par le mécontentement de la classe de la bourgeoisie libérale agricole (Maspero, 1969 : 13 ; Poncet, 1970 : 102).

Suite à notre précédente analyse, le contrôle de l'UGTT par le PSD n'a pas duré longtemps malgré la forte loyauté de Bellagha envers le PSD, et ce, à cause de la situation économique désavantageuse sur le bien-être de la population. Ceci dit, un cadre économique désavantageux peut entraver le processus du contrôle du mouvement syndical par les partis politiques. Afin de consolider ou non cette hypothèse, nous allons analyser, dans la section 2, la relation de l'UGTT avec le PSD durant l'expérience économique libérale entre 1970-1986.

5.3. Mouvement syndical tunisien : l'autonomie partielle

À partir de 1970, l'adoption de la politique libérale sous la direction de Hédi Nour, a obligé le président Bourguiba à faire appel à Achour, et ce, dans le but de faire réussir cette transition vers un système libéral. Ce dernier, lors du congrès extraordinaire de l'UGTT au mois de mai 1970, a été nommé secrétaire général de l'UGTT conformément au désir de Bourguiba (Ben Ramdhan, 1985 : 286). À la tête du mouvement syndical à cette époque, Achour s'est trouvé face à deux sujets capitaux incompatibles. Le premier concernait,

²⁴⁴ L'État vise l'instauration d'une économie mixte dans la production. Ceci implique que l'État doit encourager la création des entreprises privées de production, en plus de l'existence des entreprises publiques de production. L'État, à partir des plans indicatifs ou de planification, doit également orienter et planifier l'ensemble des activités économiques (Ikonicoff, 1983 : 15).

d'une part, la protection de l'agenda politique et économique du PSD et, d'autre part, l'étouffement du principe de la lutte des classes qui a émergé vers la fin des années 60. Le deuxième sujet se rapportait à la garantie de l'autonomie de l'UGTT.

Dans cette section, nous analysons, tout d'abord, le processus de l'autonomie partielle de l'UGTT du point de vue économique. Ensuite, nous examinons le processus de l'autonomie partielle de l'UGTT du point de vue politique. Signalons que cette séparation dans le texte n'implique pas l'existence d'une indépendance entre les cadres politique et économique, mais qu'elle vise simplement à visualiser le rôle de l'UGTT sur les deux fronts. Pour terminer, nous évoquerons l'expérience économique libérale (1970-1986) afin de voir ses apports sur le plan économique et sur le plan des rapports sociaux.

5.3.1. Sur le plan économique : la domination du principe de la lutte des classes

Durant la période 1970-1986, le contexte économique constitue un bon champ d'analyse pour bien visualiser l'autonomie partielle de l'UGTT et la domination du principe de la lutte des classes qui est basée sur la rivalité entre le capital et le travail. Durant la période 1956-1969, Bourguiba a cherché à relayer un courant économique par un autre sans chercher à résoudre le problème économique majeur hérité de la période coloniale, à savoir la détérioration du pouvoir d'achat des salariés. Ce problème a tiré son origine du décret juridique du 5 novembre 1949²⁴⁵ que Bourguiba a utilisé pour faire réussir le processus de décollage de l'économie tunisienne. Ce décret, qui a remplacé celui du 5 novembre 1936²⁴⁶, a visé l'interdiction d'introduire le salaire comme sujet de négociation. Le même décret a également ciblé l'affaiblissement de la négociation collective dans le cadre bipartite par l'introduction de l'État comme acteur principal dans la négociation, et ce, au point que ce dernier a pu monopoliser la finalisation des résultats de la négociation

²⁴⁵ Cette loi a été adoptée par le gouvernement tunisien après l'indépendance, bien qu'il ait signé, en 1957, la convention internationale n°87 (concernant la liberté syndicale) et la convention internationale n°98 (concernant la négociation collective) (Mokaddem et al., 2006 : 183).

²⁴⁶ Ce décret a visé l'instauration de la négociation bipartite entre les employeurs et les salariés au sein d'une branche de l'industrie ou du commerce afin de conclure une convention collective (Mokaddem et al., 2006 : 182).

collective (Mokaddem et al., 2006 : 182). Toujours dans le but de favoriser le développement économique, Bourguiba a remplacé la loi de 1949 par celle de 1966 qui a consolidé l'interdiction de l'introduction du salaire comme sujet de négociation collective (Ben Abdallah, 2007 : 212). L'application de ce décret a coïncidé avec la période où le mouvement syndical a été quasi totalement dominé par le PSD. Ainsi, les deux décrets en question ont créé, durant la période 1949-1969, un grand écart entre le niveau de l'inflation et celui du salaire réel qui s'est traduit par une détérioration à tendance croissante du niveau du pouvoir d'achat des salariés.

Même si l'économie tunisienne n'a pas été prospère, entre 1970 et 1986, elle a connu des courtes phases expansionnistes grâce à la forte hausse du prix du pétrole (Boughzala et Mahjoub, 1979 : 660). La part de la recette du produit pétrolier, durant la période 1976-1985, a varié entre la moitié et le 2/5 de la recette totale entre 1976 et 1985 (Tableau 16).

Tableau 16 : Part en % de la recette du produit pétrolier durant la période 1977-1986²⁴⁷

Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations											
PP	41*	40,8*	39,9*	56,1*	33,6	54*	47,7*	44,5*	44,3*	42,1*	24,21*
PP : produit pétrolier (*) Chiffres calculés sur la base des données fournies											

Dès le début des années 70, l'UGTT a remis en question la politique du gel des salaires qui a été la cause principale, selon elle, de l'augmentation de la pauvreté au sein de la population²⁴⁸. Ensuite, elle a mis l'accent sur les problèmes liés « au favoritisme qui a été adopté par le gouvernement dans sa politique économique envers une minorité privilégiée » et « à la corruption, [aux] abus, [à] l'enrichissement illégal et instantané, et [au]

²⁴⁷ Ce tableau a été élaboré à partir des données compilées par Larif-Béatrix (1986 : 809), par Hachemi et Abderrazak (1978 : 536), par Hachemi (1977 : 626), par Boughzala et Mahjoub (1979 : 656, 661) et par Boughzala et Mahjoub (1980 : 675).

²⁴⁸ Selon une étude faite par les Nations Unies, par l'intermédiaire de son bureau du coordinateur résident en Tunisie, le taux de la pauvreté en 1975 dans les milieux rural et urbain a été égal, respectivement, à 40,1 % et à 32 %. Ces valeurs étaient supérieures aux valeurs qui ont été énoncées par l'Institut national statistique de la Tunisie, à savoir 18 % et 26,5 % (Bureau du coordonnateur résident en Tunisie, 2004 : 79).

comportement méprisant, arrogant et malhonnête du patronat » (Karoui et Messaoudi, 1985 : 291, 301-302).

Ces problèmes ont fait naître deux visions au sein de l'UGTT. La première vision, qui a été soutenue par les pro-PSD, a été centralisée sur le concept réformiste qui s'articule autour de la négociation et de la coopération afin de conserver l'unité nationale et d'assurer la justice sociale et le développement global. La deuxième opinion, qui a été soutenue par les pro-Achour, a été axée sur le concept révolutionnaire basé sur le principe de la lutte des classes. D'après ce groupe, la mise en œuvre de l'expérience de l'unité nationale depuis l'indépendance a mené à l'exploitation maximale de la classe des travailleurs au profit des grands capitaux agraires et commerçants adhérant à l'UNA et à l'UTICA, qui sont deux institutions nationales alliées au PSD (Karoui et Messaoudi, 1985 : 303).

Dès le début des années 70, l'UGTT a été plus influencée par le deuxième groupe d'opinion. Pour la première fois depuis l'indépendance, ce groupe en question a permis à l'UGTT d'opérer plus sous l'influence de la base que sous celle des élites. Ainsi, l'UGTT, sous l'influence d'une base révolutionnaire et revendicatrice, a rejeté le pacte social²⁴⁹, et elle a déclenché plusieurs grèves sauvages²⁵⁰ sur la totalité du territoire tunisien. Certaines de ces grèves ont été directement déclenchées par la base et sans le consentement de la direction de l'UGTT, à savoir la grève « sauvage » des ouvriers du complexe d'El Fouladh durant le mois d'octobre 1977 (Ben Dhiaf, 1977 : 515). Sous le principe de la lutte des classes, les deux grèves qui ont marqué l'histoire du mouvement des travailleurs, durant les années 70, sont la grève du mois d'octobre 1977 dans la ville de Ksar-Hall et la grève dite du « jeudi noir » du 26 janvier 1978²⁵¹. La première grève a été provoquée par les effets

²⁴⁹ Le pacte social a été révélé le 19 janvier 1977 dans le but de réussir l'application du V^e Plan durant la période 1977-1981 (Ben Dhiaf, 1978 : 513).

²⁵⁰ Parmi ces grèves, nous citons la grève organisée en novembre par des instances régionales ou fédérales de l'UGTT suite à la menace de mort faite par Abdallah Ouardani, un homme d'affaire proche du PSD, sur Habib Achour, et la grève des ouvriers boulangers de Tunis qui a eu lieu en avril (Ben Dhiaf, 1978 : 515).

²⁵¹ D'après le « Livre blanc » publié par le PSD après les événements, avant que la grève générale ne se déclenche et ne prenne une grande ampleur, Achour a téléphoné depuis son domicile à la direction de la sûreté nationale en la menaçant de brûler Tunis au bout d'une demi-heure si elle ne retirait pas les forces de l'ordre stationnées depuis la veille devant le local de l'UGTT (Ali, 2008). Durant cette révolution, il y a eu 140 morts selon Ahmed Mestiri et 800 personnes arrêtées selon Mohamed Sayah (FTCR, 2010).

économiques négatifs sur les travailleurs, qui ont émergé suite aux mesures protectionnistes prises unilatéralement par la France afin de limiter les importations de textiles. La deuxième grève, qui a touché l'ensemble du territoire tunisien, a été occasionnée par l'absence d'un processus de dialogue pouvant garantir l'égalité d'intérêts entre les agents économiques. Ces deux grèves ont été très violentes au point que l'armée tunisienne a dû intervenir (Ben Dhiab, 1977 : 516, 543-544 ; Karoui et Messaoudi, 1985 : 301-302).

Toujours sous le principe de la notion de la lutte des classes, les grèves qui sont menées par les travailleurs, entre 1969 et 1977, ont fait augmenter brusquement et de manière croissante le nombre de grèves (NG) et le nombre d'heures de travail perdues (NHTP). Le NHTP a été multiplié presque par 41, tandis que le NG a été multiplié presque par 18. Ce conflit entre l'État et l'UGTT a surtout pris de l'ampleur durant la période 1972-1977, au moment où le NHTP a été multiplié presque par 14 et le NG, presque par 3 (Tableau 17). Cette lutte, qui a visé le partage de la richesse provenant de la conjoncture économique expansionniste stimulée par la recette pétrolière, a mené à une augmentation du salaire réel moyen de 18 % entre 1971 et 1975. Cette augmentation a été perçue par l'État comme un « gain » pour les travailleurs. Cependant, pour ces derniers, cette augmentation a été jugée insuffisante à cause de l'augmentation parallèle de l'inflation. Selon eux, l'augmentation continue de l'inflation a consolidé la continuité de la faiblesse de leur pouvoir d'achat et de leur pauvreté. Aussi, cette augmentation a été considérée comme faible en comparaison avec l'augmentation du revenu réel moyen « des employeurs et des indépendants²⁵² » qui était égale à 68 % (Ben Romdhan, 1985 : 282-283).

Tableau 17 : L'évolution temporelle des grèves entre 1972 et 1978²⁵³

Années \ Les grèves	NG	NG/NG ₀	NJP	NHTP	NHTP/NHTP ₀
1962-1969	25	NG ₀	3658	87 792*	NHTP ₀
1972	150	6*	10 542	253 000	2,9*

²⁵² La classe des employeurs et des indépendants est composée par les patrons de l'industrie, du commerce et des services, et par les professions libérales, les artisans, les petits commerçants (Ben Romdhan, 1985 : 282).

²⁵³ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Alexander (1996 : 160), par Ben Ramdhan (1985 : 279-280) et par Ben Dhiab (1979 : 418).

1974	141	5,64*	46 062	1 105 488*	12,60*
1975	377	15,08*	74 322	1 783 728*	20,32*
1976	369	14,76*	130 378	3 129 072*	35,64*
1977	452	18,08*	150 933	3 622 392*	41,3*
Les 10 premiers mois de 1978	-	-	26 721	641 304*	7,30*
NJP : nombre de jours de travail perdus (*) Chiffres calculés sur la base des données fournies					

Cette tendance croissante dans le NHTP implique, indirectement, la présence d'une relation positive entre l'augmentation du salaire et celle de l'inflation. Ceci dit, chaque fois qu'il y a une augmentation de l'inflation, il y a automatiquement une augmentation dans le salaire²⁵⁴, et inversement.

Cette autonomie partielle que l'UGTT a pu développer dans les années 70 a été soutenue par l'indépendance financière provenant de la retenue à la source des cotisations (Gobe, 2008 : 274, 275). Cette indépendance financière a été assurée par deux facteurs importants. Le premier concerne l'augmentation dans l'effectif des ouvriers et l'émergence de la classe moyenne²⁵⁵. Au début des années 70, le nombre des travailleurs a été multiplié presque par deux fois et demi²⁵⁶. Le deuxième facteur se rapporte au phénomène du rajeunissement de la main-d'œuvre, à l'élévation du degré de la qualification et à la stabilité de l'emploi. Ainsi, cette nouvelle classe ouvrière industrielle a remplacé la classe ouvrière dominante de l'époque coloniale et celle du début des années 60, à savoir les mineurs et les dockers (Khiari, 2000 : 10-11)²⁵⁷. Le caractère intellectuel et jeune de la main-d'œuvre a rendu la classe ouvrière plus consciente de son environnement socioéconomique et du contenu de ses droits.

²⁵⁴ Nous citons, comme exemple, « les négociations salariales d'avril 1978 [qui] ont abouti à une augmentation de 11 % du SMIG et du SMAG à la suite de l'augmentation des prix à la consommation de 10,5 % de janvier 1977 à février 1978 » (Hachemi et Abderrazak, 1978 : 533).

²⁵⁵ Le renforcement du secteur public a donné naissance à une classe sociale appelée la classe moyenne. Cette classe est composée par des générations de diplômés occupant les activités administratives publiques peu productives (Amin, 1993 : 150).

²⁵⁶ En 1956, le nombre des ouvriers, en Tunisie, se situait entre 150 000 et 200 000, alors qu'en 1974, le nombre des ouvriers a atteint 500 000 personnes (Ben Ramdhan, 1985 : 279).

²⁵⁷ Habib Guiza, lorsqu'il a été interviewé par le journaliste Mohamed Ali, a mentionné que les nouveaux tissus industriels qui ont été créés à Gabès, durant les années 60 et le début des années 70, ont produit une nouvelle classe ouvrière majoritairement composée de jeunes âgés de 20 à 25 ans et nouvellement débarqués des universités et des lycées, dont le niveau minimum d'instruction était la 7^e année du secondaire. Selon Habib Guiza, le nombre de cette nouvelle classe ouvrière a dépassé les dix mille employés (Ali, 2008).

L'acte révolutionnaire basé sur le principe de la lutte des classes a permis à l'UGTT d'arracher certains privilèges auprès de l'État et du patronat. En premier lieu, le décret de 1966 a été remplacé par le décret n°247 du 25 mai 1973. Ce dernier a permis de signer le premier accord-cadre commun entre l'UGTT et l'UTICA, le 20 mars 1973, qui a été approuvé par l'État le 29 mai 1973 (Mokaddem et al., 2006 : 184). En second lieu, 38 conventions collectives (CC) ont été signées dans les secteurs professionnels. Durant les années 70, l'année 1975 représente l'année de l'exploit de la classe salariale, étant donné qu'elle a pu réaliser un nombre très élevé de CC (23 CC) par rapport aux autres années (Tableau 18).

Tableau 18 : L'évolution du nombre de conventions collectives signées (CCS) avec l'État et le patronat entre 1974 et 1977²⁵⁸

Années	1974	1975	1976	1977
NCCS	4	23	6	5

En troisième lieu, 5 conventions d'établissement ont été conclues avec des entreprises privées (Ben Romdhan, 1985 : 281). L'UGTT a également pu obliger l'État à imposer des restrictions sur la liberté d'action du patronat²⁵⁹. L'auteur a mentionné que, durant la période 1976-1978, cette situation a influencé positivement la progression du salaire moyen réel, qui a dépassé celle du revenu moyen réel des employeurs et des indépendants (Ben Ramdhan, 1985 : 282)²⁶⁰.

Après un bref calme entre 1979-1980, cette politique révolutionnaire et revendicatrice a pris de l'ampleur vers la fin de 1981, avec le retour d'Achour à la tête de l'UGTT, le 30 novembre 1981. Cette politique a continué à mettre davantage l'accent sur les problèmes salariaux suite à l'augmentation du niveau général des prix, soit une inflation de 8,9 % au cours de 1981. Dès le début de l'année 1982, plusieurs grèves d'arrêt de travail ont été

²⁵⁸ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Mokaddem et al.(2006 : 184).

²⁵⁹ L'État, par la Loi des finances de 1977, a restreint les avantages qui ont été accordés à la classe de la bourgeoisie et à celle de la petite bourgeoisie, en limitant des avantages fiscaux en faveur de réinvestissements, et en créant un nouvel impôt sur les plus-values immobilières (Ben Romdhan, 1985 : 283).

²⁶⁰ Voir le graphique intitulé « Évolution indiciaire des revenus (en dinars constants) » (Ben Ramdhan, 1985 : 282).

déclenchées²⁶¹. Ces grèves ont abouti à la signature d'un nouvel accord d'augmentation des salaires le 18 février, ce qui a permis une augmentation de la masse salariale de 29 % et du salaire annuel moyen de 23,5 %. Ces augmentations ont été jugées abusives par certains responsables économiques, car elles ont été supérieures à l'augmentation prévue dans le VI^e Plan, à savoir 17,5 %. Toutefois, du point de vue des salariés, ces augmentations ont été jugées nécessaires pour compenser l'affaiblissement du pouvoir d'achat causé par l'inflation de 1981. Suite à cette augmentation, l'État a décidé en contrepartie de fixer la hausse des salaires entre 1983 et 1986 à un taux annuel moyen égal à 15 % (Ben Dhiaf, 1984 : 670-671). Après l'accord de 18 février, un accord de pacte social a été signé pour l'année 1982²⁶², mais cet accord n'a pas pu résister à un environnement économique défini par la stagflation, à savoir une croissance économique nulle et une augmentation dans le taux d'inflation de 13,5 %. Cette situation a été un catalyseur pour déclencher, dès le début de 1983, d'autres grèves, surtout celles qui ont été réalisées par les enseignants universitaires. Ces grèves ont pris beaucoup d'ampleur avec l'évènement de l'émeute du pain vers la fin de 1983 et le début de 1984, ce qui a incité l'intervention militaire, comme ça a été le cas le 26 janvier 1978. En 1983, malgré la forte tension entre l'UGTT et l'État, l'UGTT a pu signer avec celui-ci une CC sur le plan des secteurs professionnels (Ben Dhiaf, 1984 : 672 ; Mokaddem et al., 2006 : 184).

5.3.2. Sur le plan politique : le pluralisme virtuel

Selon Khiari ; Karoui et Messaoudi, nous remarquons que dès que Habib Achour a pris le contrôle de l'UGTT en 1970, cette dernière s'est trouvée impliquée dans une guerre de clans dans le PSD. Au sein de ce dernier, il y a eu trois clans, à savoir le clan du ministre

²⁶¹ Nous citons en exemple les grèves suivantes : la grève d'avertissement des personnels de l'Office du commerce de Tunisie (OCT), qui a eu lieu le 5 février ; la grève des agents de la Société nationale de transport (SNT), qui a duré du 1^{er} au 5 février et au cours de laquelle les ouvriers ont séquestré certains personnels ; la grève des salariés des établissements financiers, qui a eu lieu le 11 février ; et la grève des enseignants du secondaire, qui a débuté le 16 février et qui s'est terminée le 18 du même mois (Ben Dhiaf, 1984 : 670).

²⁶² Durant cette courte période, malgré le refus à l'unanimité du pacte social, Achour a pu s'imposer à la base de l'UGTT en faisant appel pour ne pas soutenir les grèves visant l'augmentation des salaires, à l'exception de celles qui avaient une relation avec les clauses des CCS et qui n'étaient pas appliquées ou n'étaient pas respectées par l'administration publique ou privée. Cette intervention a été interprétée par Ennaceur, ministre des affaires sociales, comme une action positive, car elle a permis de réduire le nombre de grèves de 20 % et le nombre des journées perdues de travail de 26 % en 1982 (Ben Dhiaf, 1984 : 672).

de l'Intérieur Mestiri, qui était libéral et qui a fait appel à la démocratie, le clan du premier ministre Nouira, qui était libéral et qui a défendu l'hégémonie du Bourguiba et la tradition bourguibienne privilégiant le rôle de l'État, enfin, le clan d'Ahmed Ben Salah, à tendance socialiste. Dans cette guerre de clans, l'UGTT a rejoint au début le clan de Nouira et de Mestiri contre le clan d'Ahmed Ben Salah. Cette alliance a permis au courant libéral capitaliste de vaincre le courant socialiste lors du 8^e congrès du PSD, en 1971. Par la suite, l'UGTT a rejoint le clan de Nouira pro-bourguibien contre Mestiri, et ce, afin d'étouffer les voix appelant à la démocratisation des institutions du pays, ce qui a causé l'élimination de ce dernier et de ses partisans du PSD durant le congrès de Monastir en 1972 (Khiari, 2000 : 8 ; Karoui et Messaoudi, 1985 : 286). La forte implication de l'UGTT dans cette guerre de clans a visé l'intégration des institutions centrales de l'État afin d'avoir le contrôle sur le processus de la prise de décision sur les sujets reliés aux conflits sociaux et du travail²⁶³. Le rapprochement entre Habib Achour et le gouvernement est manifeste dans le contenu de ses discours. Il a toujours utilisé trois types de slogans, à savoir « l'unité nationale est dialogue, discussion et contestation », « l'unité populaire » et « l'intérêt supérieur de la patrie » (Karoui et Messaoudi, 1985 : 293-296, 298-299). Néanmoins, par opposition à ses partisans, Achour a plus renfermé l'utilisation de la notion de classe ouvrière dans le cadre de l'unité nationale (Khiari, 2000 : 9) que dans celui de la lutte des classes. Enfin, ces slogans ont également confirmé la crédibilité de la loyauté d'Achour envers Bourguiba et le PSD²⁶⁴ durant les premières années de la décennie 70.

Cette guerre politique des clans dans laquelle Achour s'est impliqué a aussi touché le sujet épineux de la course à la succession de Bourguiba entre 1983 et 1986. Wassila²⁶⁵ (ep) Bourguiba, interviewée par Youssef Lamine journaliste de Jeune Afrique, le 27/11/1982,

²⁶³ Achour, lors de la réunion du Conseil national de l'UGTT des 21 et 22 juillet 1972, a déclaré « que l'UGTT [s'attendait] à ce que le gouvernement, [en contrepartie] de son attachement à l'unité nationale et au président Bourguiba, lui permette la participation aux diverses instances constitutionnelles de l'État » (Khiari, 2000 : 9).

²⁶⁴ Nous pouvons confirmer cette idée par les paroles de Mohamed Sayah lorsqu'il a répondu à son intervieweur du journal « Le Temps » en lui disant qu'« Achour disait, en 1972, (et les textes existent) que l'UGTT était comme les “gardes rouges” de Mao, qu'elle défendait le gouvernement et le régime » (Ali, 2008).

²⁶⁵ Cette dernière, dans une interview à « Jeune Afrique », le 28 juillet, a nommé Achour de « destourien de la première heure et de patriote » (Ben Dhiaf, 1984 : 678).

a mentionné qu’Achour a donné son appui à la proposition de son clan, à savoir le recours à « l’élection concurrentielle ». Habib Achour, interviewé par Belhassen Souhayer journaliste de Jeune Afrique, le 27/11/1982, a mentionné « que les instances de l’UGTT “pourraient même décider de soutenir de l’extérieur telle ou telle équipe au gouvernement” » (Khiari, 2000 : 14 ; Ben Dhiab, 1984 : 678). Durant cette période, Bourguiba a nommé Mohamed Mzali comme successeur, alors que d’autres élites du PSD ont choisi d’autres concurrents : Sayah et Bourguiba junior (Nelson, 1986 : 230-231). L’intervention de l’UGTT dans la vie politique a influencé, non seulement, la vie politique au sein du PSD, mais elle a aussi influencé le comportement des élites de l’UGTT et la relation entre le PSD et l’UGTT.

La grande révolte populaire entre le 8 et le 10 janvier 1978 (FTCR, 2010) et la tentative d’un coup d’État armé à Gafsa en 1980 (Gallifet, 1980) ont fait appel à la mise en œuvre d’un environnement politique plus démocratique. Le leader de cette idée, qui n’a pas été acceptée par certains ministres, n’est autre que Mohamed Mzali. Ce dernier a recommandé à Bourguiba d’appliquer une politique pluraliste tolérante à l’égard de tous les courants politiques (Nelson, 1986 : 227). L’objectif de Mzali a été l’établissement d’un système corporatiste capable de résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques tout en évitant les affrontements meurtriers au sein de la société²⁶⁶ (Ben Dhiab, 1984 : 667). Au cours du 11^e congrès du PSD, Bourguiba et Mzali ont cherché à fixer un terrain d’entente par le pacte national. Dans ce contexte, Mzali a montré que le pluralisme était possible, mais sous certaines conditions. Parmi les sept conditions qu’il a citées, nous évoquerons uniquement les deux principales que nous jugeons les plus significatives. La première condition exigeait la conservation de la position du président Bourguiba comme l’élite suprême²⁶⁷. La deuxième condition demandait l’élimination du principe de la lutte des

²⁶⁶ Entre le 10 et le 11 avril de 1981, le 11^e congrès extraordinaire du PSD a concrétisé cette volonté, ce qui a permis l’émergence de trois partis politiques, à savoir le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), le Mouvement d’unité populaire (MUP) et le Parti communiste tunisien (PCT) qui a été interdit depuis 1963. Aussi, chacun de ces partis a eu le droit de créer son propre journal. Le seul parti qui n’a pas été reconnu est celui du Mouvement de la tendance islamique (MTI), et ce, à cause de sa participation aux événements de 1978 (Ben Dhiab, 1982 : 600-601-603; 621).

²⁶⁷ Suite à une proposition faite durant le 9^e congrès du PSD, l’assemblée nationale du 19 mars 1975 a modifié la loi constitutionnelle n° 75-13 permettant à Bourguiba d’être le président de la république à vie. Comme réaction à cette nomination, Bourguiba a mis en avant, dans son discours, une idéologie dite le bourguibisme,

classes dans le conflit social et l'utilisation à sa place du principe du développement global. Cette dernière notion implique la participation de tous les partenaires sociaux dans l'élaboration de la politique du développement économique, social et culturel, ce qui permettait d'assurer l'unité, la paix et la justice sociale (Ben Dhiaf, 1982 : 597-598). Dans son programme, Mzali a également montré que l'indépendance de la centrale de l'UGTT pouvait rendre cette dernière comme un interlocuteur crédible dans la réalisation du pacte national et dans le processus de la baisse de la tension sociale²⁶⁸. Pour aboutir à cet objectif, Mzali a fait appel, le 3 octobre 1980, à la formation d'une Commission nationale syndicale (CNS) qui a été présidée par Nouredine Hached, fils de défunt Frahat Hached. Cette CNS a eu pour but le renouvellement des directions de syndicats de base, des fédérations professionnelles et des unions régionales (Ben Dhiaf, 1982 : 605). Dans l'analyse qui suit, nous démontrons que la création de la CNS et la participation de l'UGTT aux élections législatives de 1981 ont été deux événements cruciaux qui ont mené à l'autonomie partielle de l'UGTT et à la naissance d'un pluralisme que nous jugeons alors illusoire.

Lors de la création de la CSN, le PSD a cherché à coopérer avec la direction légitime de l'UGTT qui a été élue en 1977 et limogée par le gouvernement lors des grèves de 1978²⁶⁹. Dans son dialogue avec le PSD, cette direction a pris une position de force puisqu'elle a tenté d'imposer des conditions pour sa participation²⁷⁰. La principale condition qui a pris de l'ampleur et qui est devenue un sujet de bras de fer avec l'État, c'est la levée de toutes les restrictions sur le retour d'Achour à la tête de l'UGTT. Cette manière de négocier nous montre que les élites de l'UGTT ont eu une grande ténacité de surmonter leur défaite et de

en disant que « si Bourguiba est mortel, le bourguibisme demeurera à jamais » (Camau, 1976 : 481). Cette décision a renforcé, indirectement, le pouvoir de ses partisans à la tête du PSD.

²⁶⁸ Même si l'idée de Mzali n'a pas été acceptée par certaine élite destourienne, certaine élite ont répondu favorablement à sa proposition. Parmi eux, nous citons le secrétaire général du PSD. Ce dernier a montré, devant le congrès extraordinaire, son accord avec l'idée de Mzali en montrant que la présence d'une UGTT forte et démocratiquement élue le rendrait plus responsable, ce qui pouvait contribuer à réduire les grèves et les tensions sociales (Ben Dhiaf, 1982 : 604) :

²⁶⁹ La participation des dirigeants qui ont été limogés en 1978 peut également être expliquée par la pression, entre autres, du FMS, de la CISL, de la CMT sur le gouvernement de la Tunisie (OIT, 1979).

²⁷⁰ Ces conditions sont définies par les quatre demandes suivantes : « la réintégration des travailleurs suspendus ou licenciés abusivement ; la levée de toutes les restrictions qui frappent le camarade secrétaire général Habib Achour et tous les autres camarades syndicalistes ; le classement de toutes les affaires syndicales en justice (Sousse, Sfax, etc.) ; et l'amnistie générale susceptible de favoriser un climat propice au renforcement de la démocratie dans le pays » (Ben Dhiaf, 1982 : 604-606).

conserver l'autonomie de l'UGTT qui a été acquise officiellement à partir de 1978²⁷¹. Cette *volonté* a été matérialisée lors du congrès extraordinaire des 29 et 30 avril 1981. Durant ce congrès, les élites syndicalistes ont désigné un secrétaire général n'ayant aucune relation avec le PSD, à savoir Taïeb Baccouche. Elles ont également nommé la majorité des 13 membres du BE à partir de celui qui avait été élu en 1977²⁷². La principale décision qui a été prise comme acte d'autonomie, c'est la nomination d'Achour à la tête de l'UGTT en tant que président, et ce, malgré le refus du gouvernement (Ben Dhiab, 1982 : 608, 610). Le bras de fer entre les élites de l'UGTT pro-Achour et le PSD a été accentué durant la période des élections législatives en 1981, en permettant à l'UGTT de participer au Front national²⁷³ selon ses conditions, telles que la garantie de l'indépendance de l'UGTT et le droit de choisir la liste de la candidature²⁷⁴ (Ben Dhiab, 1982 : 613). Cette participation dans le Front national a d'abord protégé la légitimité de l'existence du PSD au pouvoir qui a été largement critiqué. Ensuite, elle a également fait échouer le passage vers le cadre démocratique au sens strict. Enfin, elle a conservé indirectement la position de l'UGTT en tant qu'interlocutrice privilégiée du pouvoir auprès des travailleurs.

Le 30 novembre, au lendemain des élections législatives, cette pression exercée par l'UGTT sur le PSD a fini par contraindre Bourguiba à accepter le retour d'Achour à la tête de l'UGTT. Ce dernier, une fois établi à la tête de l'UGTT, a cherché à renforcer le chemin de l'autonomie par le déclenchement du processus de l'élimination des partisans du PSD (Khiari, 2003 : 71). Cette politique anti-PSD menée par Achour a été accentuée suite à la toute première participation de l'UGTT avec les partis opposants au boycottage des élections législatives de 1985. En outre, Achour s'est également investi dans la lutte des

²⁷¹ Lors du Conseil national de l'UGTT, qui a eu lieu du 8 au 10 janvier 1978 (FTCR, 2010), Achour, ainsi que ses amis proches, a été forcé, sous la pression de ses partisans, à déchirer la carte d'adhésion au PSD (Khiari, 2000 : 11-12).

²⁷² Il y a eu aussi le refus de la demande de la commission de révision des statuts de la centrale qui a visé l'augmentation du nombre des membres du BE à 15 membres, car elle a été interprétée comme une action politique par le PSD (Ben Dhiab, 1982 : 610).

²⁷³ La décision de la participation au Front a été prise par 53 % des voix des membres de la commission administrative de l'UGTT durant les journées du 14 et du 15 septembre. Cette participation a permis au PSD de gagner avec un taux de pourcentage égal à 94,6 %, dépassant largement les autres partis politiques. Le MDS, le MUP et le PCT ont gagné respectivement avec 3,3 %, 0,8 % et 0,8 %, tandis que les listes indépendantes ont gagné avec 0,5 %. Cette réussite écrasante a permis au PSD de gagner 136 sièges à la chambre des députés dont 27 sièges appartenaient à l'UGTT (Nelson, 1986 : 217-218).

²⁷⁴ Pour avoir une idée complète sur le contenu de ces conditions, voir Ben Dhiab (1982 : 613).

travailleurs en menaçant de déclencher une grève générale dans le pays si l'État ne supprimait pas le gèle placé sur l'augmentation des salaires réels malgré l'augmentation de l'inflation (Nelson, 1986 : 246). Face à cette situation, l'État a déclenché une politique très hostile envers l'UGTT et l'élite Achour afin d'entraver le processus de son autonomie totale et de garder la main dessus²⁷⁵.

Ainsi, à partir de l'analyse de la période 1970-1986, nous suggérons que l'UGTT sous la direction d'Achour n'a pas officiellement cherché à instaurer la démocratie ou le pluralisme pour les trois raisons suivantes. Premièrement, citons l'incohérence dans la stratégie politique achourienne. Durant le début de la période des années 70, Achour, à partir de sa politique de marchandage avec le PSD, a cherché à contrôler le processus de la prise de décision du PSD tout en gardant son autonomie. Cette méthode d'infiltration au sein du PSD avait déjà été adoptée par Hached pour créer un groupe de pression. Or, comme nous l'avons vu dans notre analyse, cette stratégie a mené à un résultat sans issue, voire même catastrophique pour l'avenir de l'UGTT. Pour expliquer la contrainte de cette stratégie, nous donnerons deux exemples de l'inefficacité de cette méthode. En premier lieu, si l'UGTT a pu contrôler le fonctionnement du PSD, ceci implique que l'UGTT allait avoir la mainmise sur le PSD en créant un partenariat de partis politiques dans la mise en œuvre de la politique socioéconomique. Cette situation peut rendre l'action du syndicat plus proche du rôle du patronat, ce qui peut engendrer une certaine ambiguïté dans son rôle vis-à-vis de sa base. Cette ambiguïté découle du comportement élitiste qui a tendance à favoriser la croissance économique comme variable déterminant de l'intérêt social des travailleurs. Achour s'est d'ailleurs rendu compte de la gravité de cette situation en indiquant que le fait d'être associé à un gouvernement de coalition allait transformer le syndicat à la fois comme un patronat et un syndicat (Khiari, 2000 : 13). En second lieu, si l'UGTT a pu contrôler le fonctionnement du PSD, ceci allait augmenter le conflit d'intérêts

²⁷⁵ Cette politique s'est manifestée par le contrôle direct de la source de la cotisation syndicale, l'interdiction de toute réunion des travailleurs dans le milieu de travail et l'interdiction de la publication du journal « Ech Chaab » (« le peuple ») pendant six mois. Ces mesures restrictives ne se sont pas arrêtées à ce stade. Au contraire, elles ont visé Achour. Ce dernier a été mis en détention à domicile suite à des accusations de mauvaise gestion, de détournement de fonds syndicaux et de sympathie pour la Libye, au point de le condamner en prison avec d'autres élites de l'UGTT. Au mois de décembre 1985, l'UGTT a de nouveau été réunie sous la direction de Sadoc Alouch (Nelson, 1986 : 246).

politique entre les élites syndicalistes, ce qui allait consolider la formation des clans au sein du syndicat et au sein du parti. La consolidation de la présence de ces clans allait créer un environnement plus autoritaire sur les plans politique et syndical.

Deuxièmement, évoquons le caractère autoritaire d'Achour au sein de l'UGTT, qui lui a permis de monopoliser le fonctionnement de celle-ci durant la période 1970-1986. Entre 1970-1977, il s'est identifié comme une élite partisane de la classe politique destourienne. Pendant cette période, Achour a dominé le processus de la prise de décision au sein de l'UGTT et lors de la négociation avec l'État et le patronat²⁷⁶. Les deux sources de son pouvoir étaient définies par son appartenance au bureau politique du PSD et par la formation d'un clan fidèle à sa personnalité dans l'UGTT. En général, lors de la période en question, Ben Dhiyf, mentionne qu'« un observateur pouvait alors écrire que Habib Achour gérait l'organisation syndicale "comme une entreprise familiale" » (Ben Dhiyf, 1984 : 674)²⁷⁷. Bien qu'Achour ait changé de camp (de 1978 à 1986) après avoir déchiré sa carte d'adhésion au PSD en 1978, nous ne pouvons pas affirmer un passage vers une démocratie interne achevée au sein de l'UGTT. Ce qui a bloqué, selon nous, ce passage, c'est la guerre des clans qui a pu renforcer indirectement la politique autoritaire élitiste sur le plan de la prise de décision. Comme nous avons présenté l'intervention d'Achour dans la guerre des clans au sujet de la lutte pour le pouvoir au début des années 80, nous allons développer dans le troisième point, durant presque la même période, la guerre des clans entre les élites syndicalistes au sujet du contrôle de l'UGTT. Durant cette période de conflit, il s'est identifié comme une élite appartenant à part entière à la classe des travailleurs et il s'est basé sur deux sources de pouvoir. La première était définie à travers la force de son clan fidèle au sein de l'UGTT, tandis que la deuxième reposait sur l'alliance tissée avec la gauche du syndicat²⁷⁸.

²⁷⁶ Durant la période 1970-1977, le BE a signé des accords avec les autorités et avec le patronat sans prendre en considération l'avis des fédérations syndicales. Il a également agi individuellement et à partir de ses relations avec le pouvoir dans les négociations avec le gouvernement, et ce, sans revenir à la base (Khiari, 2000 : 9, 17).

²⁷⁷ Ben Dhiyf s'est référé à un article en jeune Afrique intitulé « Portrait. La périlleuse pression d'un navigateur à vue ». Jeune Afrique (856), 3/6/77, 25.

²⁷⁸ Ce clan était très présent dans l'enseignement, les banques et les assurances (Ben Dhiyf, 1984 : 675).

Troisièmement, mentionnons le lien étroit entre la lutte interne au sujet du contrôle de la direction de l'UGTT menée par Achour et l'émergence des divisions dans le syndicat. L'imposition d'Achour en tant qu'élite suprême de l'UGTT, avant et après la crise de 1978, a causé plusieurs divisions au sein de l'UGTT. La première a eu lieu en 1975. À cette époque, certaines élites étant contre la politique bourguibienne ont essayé de faire écarter Achour de son poste, et ce, lorsqu'il a été en voyage professionnel au Mexique et aux États-Unis (Karoui et Messaoudi, 1985 : 286). La seconde division a eu lieu après la crise de 1978, durant le congrès extraordinaire de l'UGTT les 29 et 30 avril 1981, où les élites syndicalistes pro-PSD et anti-Achour ont nommé Baccouche à la tête de l'UGTT. Cette division a été matérialisée avec le retour d'Achour à l'UGTT le 30 novembre 1981. Ce dernier s'est présenté comme le clan « légitime » et il a qualifié le clan de Baccouche de groupe « fantoche » (Khiari, 2003 : 70), car il a été en contact avec Mzali²⁷⁹. Selon nous, les allégations d'Achour s'expliquent par la politique réformiste que Baccouche a appliquée et sur le fait qu'il a pu renouer une certaine alliance entre l'UGTT et le PSD²⁸⁰. Concernant Baccouche, il s'est montré comme le clan « syndicaliste pur de toute attache politique » et il a décrit le clan d'Achour comme le groupe « opportuniste ». Chacun de ces groupes a tissé une alliance avec les différentes élites au sein et à l'extérieur du PSD (Ben Dhiaf, 1984 : 677, 678). Le conflit entre Baccouche et Achour a fini par faire naître un troisième groupe dirigé par Abdelaziz Bouraoui. Durant le mois de février 1984 et suivant « l'émeute du pain » qui s'est tenue à la fin de l'année 1983 et au début de l'année 1984, ce dernier a créé un nouveau mouvement syndical, à savoir l'Union nationale des travailleurs tunisiens (l'UNTT). Cette division a fait chuter brutalement le nombre des adhérents au sein de l'UGTT, passant de 400 000 membres à 55 000 membres. Cette scission avait deux objectifs principaux : le premier visait la création d'un Front national avec le PSD lors des élections législatives de 1985 (Nelson, 1986 : 245-246), tandis que le

²⁷⁹ « Lors de la cérémonie de la mémorisation de la mort de Farhat Hached, le 5 décembre 1983, Achour et ses partisans du bureau exécutif n'[y] ont pas assisté à cause de la présence de Mzali ainsi que [du] secrétaire général du comité de coordination de Tunis Sud du PSD, et ils ont considéré l'action de la participation du secrétaire général auprès du gouvernement comme un geste de compromission » (Ben Dhiaf, 1984 : 677).

²⁸⁰ Lors du congrès du 30 avril 1981, les élites syndicalistes ont adopté, à l'unanimité, la proposition concernant l'innocence de l'UGTT lors des événements du 26 janvier 1978. De plus, elles ont adopté la politique de dialogue au sujet du veto mis sur la liberté d'Achour (Ben Dhiaf, 1982 : 609).

deuxième ciblait l'affaiblissement du pouvoir de l'UGTT sous la direction d'Achour qui a voulu créer une alliance avec les opposants²⁸¹.

Suite à cette analyse, nous remarquons que, sur les plans économique et politique, le principe de la lutte des classes ayant émergé en 1969 s'est amplifié et a persisté durant la période 1970-1986, ce qui a mené à l'autonomie partielle de l'UGTT. Or, cette autonomie partielle a été transformée en une autonomie quasi totale qui n'a été que d'une courte durée entre le mois de février 1984 et le mois de décembre 1985²⁸², et ce, grâce à l'accentuation de la politique anti-PSD que l'élite syndicaliste Achour a appliquée durant l'époque en question. Lors de cette période, Achour n'a eu aucune loyauté envers Bourguiba et envers le PSD.

5.3.3. Échec de l'expérience libérale (1970-1986) : la consolidation de la position du capitalisme d'État et le principe de la lutte des classes

La politique économique libérale adoptée par Nouira²⁸³ a été axée sur la réalisation du plein emploi pour l'année 1981, sur la réduction de l'endettement extérieur, sur la décentralisation régionale et sur une participation plus active du secteur privé pour équilibrer le ratio emploi/investissement (Falise et Masson, 1977 : 162). Ces objectifs ont été élaborés sous certaines contraintes, à savoir l'absence d'un capitalisme sauvage²⁸⁴, la neutralité de l'État, la recherche de l'intérêt de tous sous le principe de l'unité nationale, l'amélioration des revenus des salariés (surtout celui des démunis) et la présence d'un engagement mutuel entre les trois partenaires sociaux, à savoir le syndicat, le patronat et l'État (Ben Ramdhan, 1985 : 276). Pour aboutir à ces objectifs, Nouira a cherché à

²⁸¹ Le MTI a soutenu Achour dans son conflit face à ses rivaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'UGTT. Le 6 juin, le MTI a diffusé un communiqué montrant l'existence de liens privilégiés entre Baccouche, Bouraoui et Mzali, et ce, au détriment d'Achour (Bras, 1985 : 712).

²⁸² Car, après cette date, Achour et d'autres élites syndicalistes de l'UGTT ont été emprisonnés et, en même temps, il y a eu à nouveau l'unification de l'UGTT et la nomination de Sadok Alouch à sa tête (Nelson, 1986 : 246).

²⁸³ Lors du 8^e congrès du PSD en 1971, Nouira a dit : « À la place d'une économie administrative, il s'agit de reconstituer une économie obéissant aux règles de l'efficacité et de la rentabilité. La loi du marché est une loi dure, mais c'est la loi de la vérité et la loi du progrès » (Ben Ramdhan, 1985 : 275).

²⁸⁴ Le capitalisme sauvage est défini par « la déréglementation et la privatisation sauvage, la compression draconienne dans les programmes sociaux et d'attaques contre les syndicats » (Bischoff, 2011 : 24).

améliorer les lois législatives et le cadre institutionnel de l'État. Sur le plan législatif, il a élaboré des lois visant la réduction des impôts et la garantie des exonérations et des subventions d'investissement²⁸⁵. Sur le plan du cadre institutionnel, il a cherché à instaurer des institutions permettant de promouvoir la modernisation des accords de la politique industrielle et la création des zones industrielles²⁸⁶. Dès lors, pour évaluer la politique de Nouira, nous recourons à certains indicateurs macro-économiques.

La politique libérale adoptée par Nouira a échoué dans la mise en œuvre d'un système économique industriel dominé par le capital privé. Ce que nous remarquons durant cette période, c'est la continuité de l'existence de l'État en tant que producteur direct, décideur et organisateur dans le processus de l'accumulation du capital. D'après les données du tableau 19 (voir p.174) et entre la période 2 et la période 3, nous observons une augmentation de 17 % dans la part des investissements du secteur public et une baisse de 17 % dans la part des investissements du secteur privé. L'augmentation la part des investissements du secteur public reste significative, même si elle est inférieure à la valeur de la période 1. Dans la période 3, comme dans la période 1, nous constatons une forte présence des investissements publics dans les secteurs clés²⁸⁷ (p. ex. le secteur chimique (91 %) et le secteur de la construction (79 %)) et une moins forte présence dans le secteur industriel léger. Dans ce dernier, nous observons une tendance croissante de la part des investissements privés de la période 1 à la période 3 (voir tableau 19). Le secteur privé, qui est basé sur l'industrie manufacturière légère, a pu créer 86 500 emplois entre 1973 et 1978. Le noyau de cette industrie manufacturière légère est le secteur du textile, de l'habillement et du cuir, qui a créé 87 % des emplois et qui a épuisé 54 % de la totalité des investissements en 1977 (Findlay 1984 : 228 ; King, 1998 : 113). Cette industrie légère

²⁸⁵ Pour avoir une idée complète sur le contenu de ces lois, nous vous référons à Falise et Masson (1977 : 162-163).

²⁸⁶ Nous citons l'Agence de la promotion de l'industrie (API), le Centre de promotion des exportations (CEPEX), le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et l'Agence foncière industrielle (AFI) (Di Tommaso, Lanzoni et Rubini, 2001 : 6).

²⁸⁷ Par rapport à la période précédente, Nouir a conservé la mainmise de l'État sur les secteurs clés de l'économie tunisienne (p. ex. la pétrochimie, la cimenterie, la chimie lourde et la ressource minière), et il a augmenté la privatisation et les subventions dans les industries manufacturières légères (p. ex. le tourisme et le transport) (Di Tommaso, Lanzoni et Rubini, 2001 : 5-6).

axée sur le textile et la confection a été la plus soutenue par les capitaux étrangers²⁸⁸. En général, durant la période 1973-1976, le capital étranger a pu créer 52,2 % d'emplois, et il a participé avec le capital local à la création de 34,3 % des emplois, tandis que le capital local a créé presque le 1/7 de l'ensemble des emplois (Falise et Masson, 1977 : 167)²⁸⁹.

Tableau 19 : Part en % des investissements publics et privés par secteur industriel²⁹⁰

Secteur industriel	1962-1969 (Période 1)		1970-1976 (Période 2)		1977-1980 (Période 3)	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
MC	93	7	69	31	79	21
É.I.M	92	8	54	46	46	54
Textiles et cuir	83	17	18	82	13	87
Alimentaires	72	28	30	70	38	62
Chimiques	62	38	70	30	91	9
Autres	79	21	23	77	18*	82
Total	84	16	47	53	64	36
É.I.M : Électrique, ingénierie et métaux						
MC : Matériel de construction						

En comparaison avec la période socialiste, la structure économique privée a été marginalisée, car elle était de plus en plus orientée vers l'industrie légère et non vers une industrie lourde d'équipement et d'innovation. En outre, la position de l'État en tant qu'acteur principal dans le processus de l'accumulation du capital a été consolidée. De ce fait, le système économique semble alors dominé par le capitalisme d'État. La consolidation de la position de l'État comme premier responsable de l'accumulation du capital a mené à l'augmentation de la dette extérieure. Entre 1976 et 1980, le montant de la dette a eu une tendance strictement croissante et il a augmenté avec un taux de croissance de 112,14 % (Tableau 20).

²⁸⁸ Durant la période 1973-1978, il y a eu l'établissement de 523 entreprises étrangères (Findlay 1984 : 228).

²⁸⁹ Voir tableau 3 intitulé « Répartition des emplois créés dans les firmes exportatrices selon la nationalité du promoteur » (Falise et Masson, 1977 : 167).

²⁹⁰ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Findlay (1984 : 231) et par Bellin (1991 : 52).

Tableau 20 : L'endettement extérieur de la Tunisie²⁹¹

Année	1976	1977	1978	1979	1980
Dette					
Dette extérieure (MD)	611,4	786,6	1001,6	1160	1297

La présence d'un secteur économique fragile et d'un État déficitaire largement endetté a créé un marché du travail précaire dominé par le sous-emploi. Entre 1976 (12,45 %) et 1980 (25,25 %), le taux de demandes non satisfaites a augmenté de 12,8 %. Cette augmentation montre la présence d'une forte divergence entre la tendance de la courbe de demande et de celle de l'offre (Tableau 21). Cette situation implique l'échec de Nouira dans son objectif principal, à savoir la réalisation du plein emploi en 1981.

Tableau 21 : L'évolution de l'offre d'emploi et de la demande d'emploi additionnelle en Tunisie²⁹²

Année	1976	1977	1978	1979	1980
Emploi					
Demandes d'emploi additionnelles	52 700	55 500	57 000	55 200	57 300
Offres d'emplois ou création d'emplois	46 140	40 035	44 340	43 590	42 830
Demandes non satisfaites	6560	15 465	12 660	11 610	14 470

La majorité des emplois industriels ont été créés principalement dans les régions côtières, en particulier dans la capitale de la Tunisie. De 1970 à 1980, les grandes villes côtières ont fourni entre 75 % et 78 % de l'effectif total des emplois, dont la capitale, à elle seule, a procuré aux alentours de 50 % (Tableau 22). La forte présence du niveau d'emploi industriel dans les régions côtières peut être expliquée par la présence d'une forte masse des capitaux (Hardy, 1996 : 7) et d'infrastructures matérielles et institutionnelles permettant aux entrepreneurs d'exporter leurs produits à faible coût par les voies maritime et aérienne. Cette distribution asymétrique entre les régions a renforcé le problème de la décentralisation régionale héritée de la période coloniale et socialiste (1962-1969). Ainsi, cette situation représente un autre échec dans la politique de Nouira.

²⁹¹ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Boughzala et Mahjoub (1980 : 676) et par Hachemi et Abderrazak (1978 : 532).

²⁹² Ce tableau a été élaboré à partir des données compilées par Boughzala et Mahjoub (1980 : 677) et par Hachemi et Abderrazak (1978 : 533).

Tableau 22 : L'évolution en % du niveau d'emploi industriel durant la période 1972-1978²⁹³

Région \ Année	1972	1974	1975	1976	1977	1978
Tunis Nord	52,8	54,7	56,2	57,6	56,6	58,5
Bizerte	6,3	6,9	6,4	6,0	5,4	5,3
Sousse	6,3	5,5	5,7	4,7	5,5	5,6
Sfax	8,5	9,1	8,1	7,2	8,6	6,5
Gabès	1,4	1,6	1,7	1,7	1,9	2,1
Le total dans les régions côtières	75,3*	77,8*	78,1*	77,2*	78*	78*
Gafsa (région non côtière)	8,4	6,9	6,2	6,5	5,8	5,7
Le reste de la région de la Tunisie	16,3*	15,3*	15,7*	16,3*	16,2*	16,3*

(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies.

Malgré l'échec de Nouria, Bourguiba a continué d'adopter la politique libérale avec Mzali dès 1980. Sans nous attarder à une analyse très approfondie de la situation économique entre 1980 et 1986, nous cherchons à vérifier si la période de Mzali a pu améliorer ou non les résultats mentionnés auparavant. À partir de la revue de littérature se référant à cette période, nous nous apercevons que le gouvernement tunisien a continué à recourir aux aides étrangères, surtout à celles provenant de la France, pour financer son projet de développement²⁹⁴. Ce recours excessif aux capitaux étrangers implique que l'État a gardé son rôle de meneur dans le processus de l'accumulation du capital (capitalisme d'État). Cette position a de plus en plus enfoncé l'État dans l'endettement. Le taux d'endettement, entre 1980 et 1986, a eu une tendance quasi croissante, et il a augmenté de 20,4 % (Tableau 23).

Tableau 23 : L'évolution du taux d'endettement de la Tunisie entre 1980 et 1986²⁹⁵

Année	1980	1982	1983	1984	1985	1986
Taux d'endettement	38,5	41,8	45,2	50,1	46,5	58,9

²⁹³ Ce tableau a été déduit du tableau statistique intitulé « L'évolution de l'emploi industriel » (Baduel, 1980 : 494).

²⁹⁴ Voir le tableau 1 intitulé « Aides internationales brutes au développement » (Larif-Béatrix, 1986 : 808). De ce tableau, nous remarquons que, pour financer son développement entre 1980 et 1985, la Tunisie a eu recours de manière continue à une part d'aide élevée provenant de la France comparée à celle provenant d'autres pays et des institutions internationales.

²⁹⁵ Ce tableau a été élaboré à partir des données compilées par Boughzala et Mahjoub (1980 : 676), par Bras (1984 : 998), par Bras (1985 : 734) et par Larif-Béatrix (1986 : 811).

Cette position de leader dans le processus de l'accumulation du capital a de plus en plus fragilisé la structure économique du pays. Cette fragilisation a été provoquée par la concentration dans le secteur des services (p. ex. le tourisme et le transport) et par le non-développement du secteur industriel manufacturier. Durant la période 1983-1985, le secteur des services a connu une tendance croissante dans sa part d'investissements qui a augmenté de 99 MD, tandis que le secteur manufacturier a connu une certaine stagnation entre 1983 et 1984 et une baisse de 90,3 MD entre 1984 et 1985 (Tableau 24). Cette situation a renforcé l'existence des entreprises étrangères à capital faible déjà présentes durant les années 70²⁹⁶. Cette nouvelle structure économique a permis de consolider à la fois le principe de l'absorption du maximum de la main-d'œuvre à faible coût et la précarité de l'emploi²⁹⁷. Elle a également ciblé principalement la main-d'œuvre féminine. En 1984, le secteur du textile et du cuir a créé 60 % de l'ensemble de l'emploi total de l'industrie manufacturière, dont le 4/5 de l'effectif était composé d'ouvrières. Durant cette période, le taux du chômage chez les femmes âgées entre 18 ans et 59 ans était inférieur de 11 % par rapport au taux de chômage chez les hommes de la même tranche d'âge, qui était de 13 % (Bras, 1985 : 723, 742).

Tableau 24 : L'évolution de la part des investissements et de celle du produit intérieur brut en % dans chaque secteur entre 1983 et 1985²⁹⁸

Année	1983		1984		1985	
	INV	PIB	INV	PIB	INV	PIB
Industrie et service						
Industrie non manufacturière	363,5	1050,0	418,1	1163,3	382,2	1241,4
Mines	8 %	6,1 %	6,44 %	6 %	8,30 %	5 %
Bâtiments Travail. Publics	4,13 %	35,24 %	4,8 %	34,90 %	1,31 %	34,10 %
Industrie manufacturière	361,5	615,6	364,6	735,0	274,3	818,5
Agricole alimentaire	13,23 %	21,80 %	10 %	24,50 %	13 %	23,50 %
MCCV	26,67 %	16,15 %	23,40 %	17,10 %	24 %	17,80 %

²⁹⁶ Durant les années 70, le 9/10 des entreprises de sous-traitance existantes en Tunisie sont de nature économique. Dans ce type d'entreprise, le leader européen dans la société mère monopolise le processus de la prise de décision du processus total de la production qui inclut même la formation des personnels et la connaissance du marketing international. La technologie ne peut être donnée que par l'accord de la société mère selon des niveaux de connaissance qui peuvent être restreints. Dans le cas des sous-traitances de compensation, nous parlons de la clé en main (Falise et Masson, 1977 : 171-172).

²⁹⁷ Les 29 % de la main-d'œuvre travaillent moins de six mois dans le secteur des bâtiments et des travaux publics, alors que les 57 % de la main-d'œuvre travaillent moins de six mois dans le secteur du textile (Bras, 1985 : 723).

²⁹⁸ Les chiffres de ce tableau ont été calculés à partir des données compilées par Bras (1985 : 735-736). Voir le tableau 3 intitulé « Produit intérieur brut (en MD) » et le tableau 4 intitulé « Investissements (prix courants) (en MD) ».

Mécanique et électrique	18 %	15 %	19,70 %	14,83 %	25,40 %	15,20 %
Chimiques	23,57 %	6,3 %	30 %	6,11 %	20,60 %	4,9 %
Textiles, habillement et cuir	10 %	26,40 %	10 %	23,21 %	9 %	23,80 %
Services	615,5	1736,2	710,0	1920,9	714,5	2133,3
Transport	27,70 %	12,95 %	28,40 %	14,27 %	26,75 %	14 %
Tourisme	12,10 %	12,26 %	13,40 %	10,25 %	14,70 %	10,60 %
MCCV : Matériel de construction, céramique et verre						

La politique libérale qui a été dominée par le principe du capitalisme d'État durant la période 1970-1986, n'a pas permis la création d'une économie indépendante. Au contraire, cette politique a renforcé, en premier lieu, le déficit de la balance commerciale (Tableau 25). Le taux de couverture (TC) est resté largement inférieur à 1 et il a varié entre 50 % et 67 %. En second lieu, cette politique a renforcé la dépendance économique et/ou la position périphérique vis-à-vis de la France (voir tableau 26). Le processus de l'accumulation du capital est resté fortement dépendant de celui de la France, et ce, malgré la présence d'une certaine amélioration dans la relation commerciale avec les autres pays industrialisés (Tableau 26).

Tableau 25 : L'évolution du taux de la couverture en Tunisie entre 1976 et 1986²⁹⁹

Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
TC	51,5	51,4	50,9	62,8	63,4	66,1	58,1	60,1	55,8	67,3	61,2

Tableau 26 : Principaux partenaires du commerce tunisien entre 1983 et 1986³⁰⁰

Tunisie (la part des exportations et des importations en %)												
Année \ Pays	1983			1984			1985			1986		
	EXP	IMP	TCV									
France	24,3	25,0	0,972*	20,5	24,2	0,847*	24,8	26,2	0,946*	22,9	27,6	0,829*
RFA	11,3	11,4	0,991*	9,5	10,4	0,913*	11,1	11,9	0,932*	15,0	13,0	1 153*
Italie	18,6	11,5	1 617*	17,9	14,3	1 251*	15,7	12,3	1 276*	13,5	10,6	1 273*
Algérie	1,1	9,3	0,118*	24	8,0	3*	3,2	5,2	0,914*	5,1	7,0	0,728*
Espagne	0,8	4,5	0,178*	0,7	6,0	1 167*	6,2	5,8	1 069*	3,6	4,8	0,75*
USA	20,6	-	-	19,1	-	-	6,6	-	-	0,7	-	-

(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies

²⁹⁹ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Hachemi (1977 : 626), par Hachemi et Abderrazak (1978 : 536), par Boughzala et Mahjoub (1980 : 672), et par Larif-Béatrix (1986 : 809).

³⁰⁰ Ce tableau a été élaboré à partir des données compilées par Larif-Béatrix (1986 : 810).

La politique libérale, comme la politique socialiste, a échoué dans le dépassement de l'héritage colonial défini par la fragilité de l'économie et par l'inégalité dans la répartition de la richesse. Cet échec a fait naître des grandes grèves qui ont été menées par la base de l'UGTT durant la période 1970-1986. Ces grèves montrent la domination du principe de la lutte des classes dans les conflits sociaux. Ceci dit, comme dans le cadre socialiste, nous pouvons dire qu'un cadre économique fragile et non proliférant constitue un facteur négatif dans le processus du contrôle total du mouvement syndical, même si ce dernier est influencé par le principe de la partisanerie politique.

5.4. Conclusion

L'analyse de la période Bourguibienne suggère certaines idées sur les plans politique et économique. Sur le plan politique, le processus de l'indépendance de la Tunisie est conclu par l'émergence d'un corporatisme d'État mené par un parti unique sous le contrôle de Bourguiba. Dans cet État, le PSD de Bourguiba a cherché à avoir le monopole sur le plan politique, économique et social et être l'architecte de l'intérêt de la nation et de la nature de la démocratie socio-économique.

L'émergence d'un corporatisme d'État en Tunisie résulte du facteur psychologique au sens de Pareto et sur le facteur idéologique socialiste. Le facteur psychique était défini par la *volonté* de Bourguiba, qui se présente comme « le combattant suprême », à monopoliser le pouvoir en utilisant plus la classe de résidu II³⁰¹. L'idéologie socialiste était définie par l'émergence du capitalisme d'État permettant à l'État d'être le seul garant d'une répartition égalitaire de la richesse et le seul responsable du processus de décollage dans une économie locale possédant un capital privé déficient. Dans cet environnement, l'alliance que l'élite politique tunisienne a créée avec la bourgeoisie économique influente a consolidé, en premier lieu, le pouvoir bourguibien à la tête de l'État. En second lieu, elle a créé un État parti, fort, imposant ses règles de jeu sur les plans politique et économique. L'alliance entre l'élite politique et la bourgeoisie économique influente, selon Schamis (1999)³⁰², traduit

³⁰¹ Voir chapitre 2 section 3.1

³⁰² Cité par King (2003 : 22).

un acte de protection contre les perdants (les travailleurs), cherchant également des faveurs économiques et politiques. De ce fait, par la création d'un État-parti despotique, nous remarquons, en premier lieu, que Bourguiba a bloqué la voie du partage du pouvoir et consolider ainsi, l'émergence des clans influencés par diverses idéologies politiques au sein du PSD. Ces clans ont fait naître des divisions au sein du mouvement syndical. En second lieu, selon Pareto, la circulation entre le groupe d'élite non gouvernante et l'élite gouvernante a été faite par le mécanisme de la complémentarité et du renouvellement, et ce, à partir des élites destouriennes ou des élites mutantes. Cette situation a mené vers l'augmentation de la présence des élites opposantes au sein du mouvement syndical qui était la seule force sociale légitime capable de contrebalancer le pouvoir.

Toutefois, ce système de clans a créé au sein du PSD et au sein de l'UGTT un environnement très agité que Bourguiba n'arrive plus à le contrôler. Par conséquent, vers le début des années 80, le système corporatiste d'État s'est transformé en un autre système corporatiste démocratiquement virtuel intégrant un système pluraliste virtuel. Dans ce nouveau système corporatiste, les partis politiques ont reconnu l'hégémonie de Bourguiba à la tête du pouvoir, alors que certaines élites syndicalistes destouriennes ont adopté une politique réformiste visant la coopération et la consolidation du pouvoir du PSD.

À l'instar de l'idée de Manoiesco (1936)³⁰³, le corporatisme d'État créé par Bourguiba et ses partisans élitistes politique et économique a cherché à mettre en valeur, surtout durant les premières années de l'indépendance, l'intérêt national à la place de celui de la classe, le devoir à la place du droit et l'affaiblissement de la conscience de classes au sens marxiste chez les travailleurs. Ainsi, l'intérêt national, le devoir et l'affaiblissement de la conscience de classes au sens marxiste se définissent, par l'élite gouvernante tunisienne, comme facteurs déterminants et la voie pour aboutir efficacement à un processus de démocratisation socio-économique qui permet de garantir au travailleur tunisien une vie décente. Dans ce contexte, nous parlons d'une gestion de démocratie socio-économique à nature élitiste orientée du haut vers le bas.

³⁰³ Chapitre 2, sous section 3.2.

Sur le plan économique, l'émergence du capitalisme d'État en Tunisie s'est traduite par le contrôle de l'État des secteurs et des institutions clés de l'économie nationale et la restriction du capital privé dans les investissements secondaires. Dans cette situation, l'État se présente à la fois comme un arbitre, exploiteur et protecteur de la prolifération du capital national. La politique économique adoptée sous un État despotique a été de nature hétérogène. Particulièrement, la présence de l'État despotique en Tunisie a permis de soutenir et de faciliter le chevauchement entre l'idéologie politique économique socialiste et libérale, durant la période 1956-1986. L'origine de ce chevauchement n'est pas seulement l'élite gouvernante, mais aussi la pression provenant, de la bourgeoisie, de l'élite syndicaliste, de la base du syndicat et des institutions financières multinationales. Ce capitalisme d'État, oscillant, voire parfois tâtonnant, entre réformes économiques socialistes et libérales, a été instauré par la gouvernance de Bourguiba afin de concilier entre le capital et le travail, et ce, par l'affirmation d'une croissance économique, d'une vie décente pour les travailleurs et d'une réduction dans l'inégalité et la pauvreté héritées de la période coloniale et de celle des Beys. Or, ces réformes ont accentué la pauvreté chez les travailleurs et l'inégalité de la richesse au sein de la société, et par-dessus tout, elles ont conduit vers une politique autoritaire. Cette dernière réflexion est cohérente avec l'idée de Haggard et Kaufman (1992) qui suggèrent que les réformes du marché dans une économie inégalitaire mènent vers l'émergence d'une politique autoritaire dans les pays en voie de développement et que la tension entre le capital et la démocratie dans les pays en voie de développement réside dans la nature de la structure sociale (Haggard & Kaufman, 1992 : 341-342). Ainsi, il semble que chaque fois que l'élite gouvernante a visé l'application d'une réforme politique économique socialiste ou libérale, il a cherché, simultanément, à renforcer le clan favorable et à affaiblir le clan opposant au sein de l'UGTT. Cette politique a conduit à la fois à la paralysie de l'acte de lutte de classes et au renforcement de la politique autoritaire au sein du mouvement syndical.

Durant la période 1956-1986, nous observons alors une formation dynamique de deux types de groupes d'élites. Le premier type de groupe d'élite intègre l'élite syndicaliste, alors que le deuxième type de groupe d'élites ne le fait aucunement. Concernant le premier type de groupe d'élite, dès l'indépendance, suite à la formation du front national, les élites

syndicalistes ont adopté envers l'élite gouvernante une action politique partisane directe. Cette action a été très fluide à cause de l'appartenance des élites syndicalistes à la tête de l'UGTT aux groupes d'élite destourienne influente ou au BE du PSD. L'action politique directe partisane a consolidé le cadre monopolistique du pouvoir du PSD et le renforcement de l'acte de la loyauté à la personne de Bourguiba. Les élites syndicalistes ont été intégrées dans les listes électorales destouriennes du parlement et ont pris des portefeuilles ministériels et des postes politiques et administratifs dans les institutions étatiques clés (p. ex. secrétaire d'État au Plan et aux Finances, gouverneur de Tunis, membre du bureau exécutif du PSD). De la sorte, cette action de la part des « élites syndicalistes destouriennes » a permis au PSD de contrôler l'État profond et des principaux rouages administratifs et institutionnels de l'État menant ainsi au renforcement du corporatisme d'État. Cela dit, selon nous, cette action politique partisane a cherché à consolider le lien direct entre la survie du PSD comme parti unique gouvernant et la survie de l'UGTT en tant que seul mouvement social représentant des travailleurs. Comme nous l'avons démontré, l'élite syndicaliste a adopté une politique autoritaire au sein du mouvement syndical, une politique de marchandage lors des négociations collectives reposant sur une approche réformiste. Ainsi, en nous référant au raisonnement de Hyman (1975) au sujet « du pouvoir sur eux » qui a été lié au débat « efficacité versus démocratie », nous suggérons que cette idée vérifie bien la majorité de la période bourguibienne. Le « pouvoir sur eux », qui a été adopté au sein de l'UGTT, a cherché le renforcement de la croissance économique et affaiblir en même temps la démocratie participative interne en faveur de l'élite gouvernante lui permettant de mettre les balises de la démocratie socio-économique, sans contestation. De ce fait, selon nous, il n'y a pas une relation directe nécessairement positive entre « le pouvoir sur eux » et « le pouvoir pour eux ».

Dans ce type de groupe, où l'élite syndicaliste appartient à l'élite gouvernante, nous avons remarqué la présence de conflits d'intérêts entre l'élite gouvernante et l'élite syndicaliste, conflit de type horizontal. Les sujets du conflit ont été axés sur les intérêts politiques (partage du pouvoir) et sur la nature de la politique économique à adopter. Dans ce conflit élitiste, l'élite syndicaliste tunisienne a eu tendance à faire monter à la surface les problèmes économiques des travailleurs tout en faisant naître des mouvements sociaux

fondés sur le principe de la lutte de classes. L'objectif de cette stratégie vise la déstabilisation de l'élite au pouvoir et la mettre sous pression continue pour décliner ces choix décisionnels. Or, historiquement, l'expérience du conflit élitiste en Tunisie suggère l'échec de l'élite syndicaliste dans la majorité des cas. Dans ce chapitre, nous avons démontré que Bourguiba a adopté, soit une stratégie de substitution d'une élite syndicaliste par une autre, soit une politique de pluralisme syndical, et ce, pour arriver à éliminer les élites syndicalistes non fidèles à ses idées et à ses choix sur les plans, politique et économique.

Concernant le deuxième type de groupement d'élite, n'intégrant pas l'élite syndicaliste tunisienne, il était plutôt associé au pluralisme et au conflit d'intérêts entre le capital et le travail est donc de type vertical. Les symptômes de la formation d'une institution syndicale tunisienne homogène, en termes d'intérêts, entre l'élite syndicaliste et sa base, sont apparus durant la période 1963-1965 et le début des années 70. Durant la période 1978-1986, l'UGTT a été une institution « homogène » conciliant relativement les intérêts de l'élite syndicale et ceux de sa base syndicale. Cette homogénéité est le résultat de la pression d'une base syndicale révolutionnaire chercheront l'affaiblissement ou l'élimination de la loyauté de l'élite syndicaliste envers l'élite gouvernante. Ainsi, pour la première fois de l'histoire de la Tunisie postcoloniale, nous observons un pluralisme industriel et politique qui reste inachevé, où le syndicat et l'État représentent deux institutions quasi indépendantes. Durant la période 1978-1986, l'élite syndicaliste a opté vers une indépendance du PSD, le parti au pouvoir. La seule élite syndicaliste ayant été l'architecte de cette situation, c'est Habib Achour. Depuis le début des années 70 et surtout durant la période 1978-1986, nous avons pu observer un certain environnement démocratique au sein de l'UGTT qui a pris vie, où la base a pu agir librement dans les grèves et influencer le processus de la prise de décision au sein du syndicat, sur le plan national et régional. De ce fait, à l'inverse du premier groupe, nous pouvons conclure que la présence d'un mouvement syndical quasi autonome et d'une élite syndicaliste quasi indépendante de toute appartenance politique, durant la période 1978-1986, a donné la chance au mouvement syndical tunisien d'être un acteur actif dans le déclenchement du processus de démocratisation socio-économique et la mise en œuvre d'une démocratie interne

inachevée. Cette situation a permis la consolidation de l'intérêt des travailleurs tunisiens par rapport aux intérêts du « capital » et, donc, l'orientation vers la lutte de classes comme moyen d'instauration d'une démocratie socio-économique.

Or, dans un pays autoritaire, la présence d'un mouvement syndical autonome intégrant une classe politique opposante représente une menace pour la stabilité du pouvoir. Dans ce cadre de raisonnement, Bourguiba a appliqué une politique « d'incitation »³⁰⁴ et une politique « de restriction »³⁰⁵ (Collier et Collier, 1979 : 972-974) dans le but de suspendre le processus de l'indépendance de l'UGTT craignant de voir émerger un parti travailliste (Nelson, 1986 : 246). La première politique a visé la conciliation, tandis que la deuxième a visé le contrôle du mouvement syndical. Par conséquent, durant cette période, il ne nous semble pas adéquat de parler de pluralisme politique, ni de pluralisme industriel, ni même de corporatisme sociétal, et ce, malgré la signature des conventions collectives. Cette idée s'explique par l'hégémonie de « l'action directe partisane » qui a marqué la relation État-syndicat en Tunisie, durant cette période. Cette politique a été adoptée non seulement par les élites politiques tunisennes durant la lutte et après l'indépendance, mais également par les élites syndicalistes par la participation systématique dans le front national durant les élections législatives. Les conventions collectives, combien même elles sont considérées comme une avancée historique, ne peuvent pas en elles seules garantir la démocratisation socio-économique si elles ne sont pas soutenues par des instances démocratiques fiables garantissant la continuité et la transparence des négociations.

L'analyse sociohistorique de l'action politique élitiste syndicale et gouvernante (« action directe partisane ») établie dans ce chapitre nous amène en premier lieu à affirmer que, avant les années 1970, l'UGTT n'a pas cherché officiellement à instaurer le système pluraliste ou la démocratie au sein de la société tunisienne. En effet, elle a été dirigée

³⁰⁴ À titre d'exemple, nous pouvons observer la première politique à partir de l'acceptation de l'État tunisienne de quelques revendications des travailleurs, à savoir la signature des CC et l'augmentation des salaires.

³⁰⁵ À titre d'exemple, nous pouvons observer la deuxième politique à partir du blocage du précompte des cotisations syndicales à la source, de l'interdiction de tenir des réunions syndicales en milieu de travail, de l'interdiction du journal du travail pour six mois, et de l'inculpation contre Achour en raison d'une mauvaise gestion, d'un détournement de fonds syndicaux et de sa sympathie pour la Libye (Nelson, 1986 : 246).

principalement par des élites destouriennes pro-PSD et pro-Bourguiba qui ont cherché à assurer leurs intérêts politiques ou à protéger l'hégémonie du PSD et/ou du Bourguiba, et ce, par la consolidation de la position de l'UGTT en tant que seul représentant de l'intérêt des travailleurs. Deuxièmement, nous nuancions l'idée de King selon laquelle, durant les années 70, « l'organisation du travail [l'UGTT], plus que tout autre acteur d'élite ou collectif, a mené la revendication pour une ouverture démocratique en Tunisie » (King, 2003 : 29). En effet, « la revendication pour une ouverture démocratique en Tunisie » n'a eu lieu que durant la période 1978-1986, où l'élite syndicaliste, poussée par la base syndicale, a adopté une stratégie anti-« action directe partisane » (conflit capital/travail). Car, la période 1970-1978 était caractérisée par « l'action directe partisane », où nous parlons plus d'un conflit élitiste visant l'indépendance interne de l'UGTT. Troisièmement, au sujet de la mise en place de la démocratie socio-économique, nous sommes arrivés à une conclusion qui valide en partie l'idée de Rueschmyer, Stephens et Stephens (1992 : 46). Notre conclusion est en accord avec les auteurs dans la mesure où ces derniers affirment que la démocratie socio-économique ne peut pas provenir de la classe de la bourgeoisie et qu'elle est plutôt le résultat de l'action de la classe des travailleurs. Cependant, nos réflexions, bâties sur l'étude sociohistorique établie dans ce chapitre, suggèrent que la classe de la bourgeoisie ne doit pas être marginalisée ni que la classe des travailleurs doit être prédominante.

Par ailleurs, la convergence de nos conclusions et de celles des auteurs dépend de trois principales hypothèses. La première hypothèse est associée au caractère de la neutralité des élites syndicalistes, ce qui implique l'absence d'une action politique directe partisane et l'absence de tout type de loyauté, soit envers une élite suprême, soit envers un parti politique. Même dans un contexte de pluralisme syndical, il faut que chaque organisation syndicale émerge seule et ne tisse aucune alliance avec un parti politique. Ensuite, la deuxième hypothèse est axée sur l'implantation de la culture démocratique au sein du mouvement des travailleurs. Enfin, la troisième hypothèse est liée à la focalisation du mouvement syndical sur les conflits socioéconomiques et non sur les conflits politiques par peur qu'ils ne puissent causer le désordre et l'instabilité sur les plans social et politique. Donc, selon nous, le processus de démocratisation socio-économique se fait dans les deux

sens du « haut vers le bas » et du « bas vers le haut » dans un contexte dynamique, de partage d'intervention et de responsabilité et sur la base d'un dialogue social plus humanitaire que d'affaire.

[Mycours.com](https://www.mycours.com)